



HAL
open science

Les SCOP issues des CAE. Une catégorie émergente d'entreprise collective ?

Flora Bajard, Maya Leclercq

► **To cite this version:**

Flora Bajard, Maya Leclercq. Les SCOP issues des CAE. Une catégorie émergente d'entreprise collective ?. *Imaginaire Communs*, 2023, [En ligne], pp.11-21. hal-04364714

HAL Id: hal-04364714

<https://hal.science/hal-04364714v1>

Submitted on 27 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



imaginaire communs

**Plateformes
coopératives**

Imaginaire communs
Cahier de recherche Catalyst
numéro #2 • décembre 2023

Sommaire

5 Ne dites pas quoi, mais comment

De facto

8 La plateforme dont vous êtes le héros.
Quel modèle de soutenabilité pour les plateformes coopératives ?

12 Les SCOP issues des CAE
Une catégorie émergente d'entreprise collective ?

23 Open Food Network
« Faire système » entre acteurs engagés pour faire basculer le système alimentaire

In extenso

30 Économie solidaire et Communs
Vers une Économie Solidaire en Communs ?

42 Les acteurs publics et les plateformes coopératives
Quels modes de coopérations dans quel écosystème ?

50 Les plateformes coopératives
Des solutions numériques d'intérêt général à saisir dans la conduite de l'action publique locale !

In situ

55 La plateforme coopérative version Hauts-de-France
Un outil numérique en commun au service de la cohésion sociale.

61 La contribution
Expérimentation libératrice ou aliénante du travail dans les Communs ?

69 Uber toi-même
Retour sur un premier cycle de Bosser Nouveau

74 Le vélo qui voulait devenir un commun

Claire-Marie Meriaux, entrepreneure-salariée et associée d'Optéos, contributrice aux Communs avec ANIS et au sein du collectif Catalyst, partie-prenante du projet PlateformCoop Hauts-de-France, avec une approche par les Communs.

Nicolas Loubet, entrepreneur-salarié d'Oxamyne et associé Oxalis, contributeurs aux communs avec la MYNE, gérant de la Manufacture Coopérative et membre-fondateur de l'association de préfiguration d'une Coopérative des Milieux.

Editorial

Quel foisonnement !

Quel vertige face à l'immensité *des chemins* à parcourir pour que les plateformes coopératives, solidaires, de proximité, libres et open-source - et surtout - en communs permettent à leurs acteur-ices et aux territoires sur lesquels ils et elles opèrent d'atteindre une **sécurité économique**, une **sérénité sociale**, une **capabilité croissante**.

Il nous faudra ici être **subtiles** collectivement. Selon Le Robert, est subtil-e *qui a de la finesse, qui est habile à percevoir des nuances ou à trouver des moyens ingénieux*. La finesse et la nécessaire nuance sont bien retranscrites dans les articles de ce recueil. Reste à trouver des moyens ingénieux pour les prochains pas. Les acteur-ices de terrain s'y emploient chaque jour.

La plupart des auteur-ices de ce recueil ont été mobilisé-es en tant que « personnes-ressources » à l'occasion d'une résidence de travail que nous avons organisée pour les acteur-ices des plateformes embarquées dans le Projet PlateformCoop Hauts-de-France, à Lille, en Juin 2023.

Cette résidence avait pour objectif de leur permettre, sur 2 jours (ce qui est beaucoup et peu à la fois), de travailler sur leurs problématiques : consolidation du collectif des réparateurs de vélos autour de l'application Rustine Libre, organisation autour du logiciel EBS (Echange de Biens et Services), rédaction d'un plaidoyer. Nous avons également le plaisir d'accueillir dans ces pages un article de Bérengère Batiot de CoopCircuits, qui, si elle avait été à notre place, n'aurait pas fait les mêmes choix que les nôtres, et c'est pour cela que nous lui avons donné la parole.

Ce recueil Imaginaire Communs est la poursuite de ce travail enclenché en présentiel, et de celui mené tout au long des deux années du projet PlateformCoop Hauts-de-France, avec les équipes de l'APES, avec des contributions des acteur-ices des plateformes locales, dont vous retrouverez l'écho au fil des différents articles. Nous espérons qu'il leur sera utile et fertile, ainsi qu'à celles et ceux qui contribuent à les accompagner sur ce périlleux et passionnant chemin.

Ces textes, en tant que témoignage de nos expériences, ont également vocation à être diffusés au-delà des personnes participants du projet, et à être appropriable le plus largement possible. Il ne s'agit pas d'un produit fini mais d'un point d'étape, une brique de plus à celles créées par les acteur-ices des Plateformes - dont la Coop des Communs - qui nous ont nourri et que nous sommes ravi-es de venir compléter, à notre échelle, pour consolider nos imaginaires communs.

En trait d'union, à la croisée des acteur-ices des Communs, de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Action Publique, apparaît le besoin collectif d'assurer une **fonction phorique** au bénéfice des acteur-ices de terrain, afin de les alléger de ce qui n'est pas leur activité de base, de tout ce qui n'est pas au cœur de leur élan initial et qui, aujourd'hui, les mobilise encore trop en terme de temps et d'énergie. Cela pourrait se jouer au niveau des infrastructures, pour la gestion, le support et la coordination des enjeux collectifs, le plaidoyer, la sécurisation des savoir-faire critiques (artisanat informatique, design, etc.), la recherche de financement, etc. Tout en gardant les Communs comme horizon, sans entraver la singularité de chacune des plateformes.



« Il ne suffit pas de désirer une chose : si on veut l'obtenir, il faut certainement employer les moyens adaptés à sa réalisation. Et ces moyens ne sont pas arbitraires : ils dérivent nécessairement des fins que l'on se propose et des circonstances dans lesquelles on lutte. En se trompant sur le choix des moyens, on n'atteint pas le but envisagé, mais on s'en éloigne, vers des réalités souvent opposées, et qui sont la conséquence naturelle et nécessaire des méthodes que l'on emploie. Qui se met en chemin et se trompe de route, ne va pas où il veut, mais où le mène le chemin qu'il a pris » – **Errico Malatesta, Le programme anarchiste (1920)**

Ne dites pas quoi, mais comment

Que vous mettiez les pieds pour la première fois dans l'univers des plateformes, des communs, de l'économie sociale et solidaire, ou que vous en soyez un acteur aguerri, rassurez vous, les *plateformes*, cela n'a rien d'évident.

Faisons un détour au travers d'une proposition : « *Plantons des arbres* ».

Voilà qui a de grandes chances de rencontrer l'adhésion unanime d'un large public qui, par ailleurs, pourrait avoir des opinions bien différentes sur de nombreux sujets. Un arbre, c'est beau, c'est écologique, c'est valorisable. C'est une ressource naturelle dont on ne finirait pas de lister les atouts face aux enjeux actuels.

Mais ici, comme dans le sujet qui nous occupe, la question n'est pas tant celle du « quoi » que celle du « comment ». Car il y a une grande différence entre favoriser l'émergence et la croissance d'une forêt et planter des arbres. Le premier de ces deux « comment » est organique, lent, brouillon et conduit à la recréation d'un écosystème riche, interdépendant, résilient. L'autre est un système productif efficace et rapide, créateur de valeur résultant dans un appauvrissement des sols et de la biodiversité et par là-même instigateur de sa propre fragilité.

C'est pourtant à travers ce deuxième paradigme que sont conduits et soutenus nombre de projets tant privés que publics. Alors même que le choix d'aller vers de nouvelles alternatives à une croissance rapide et

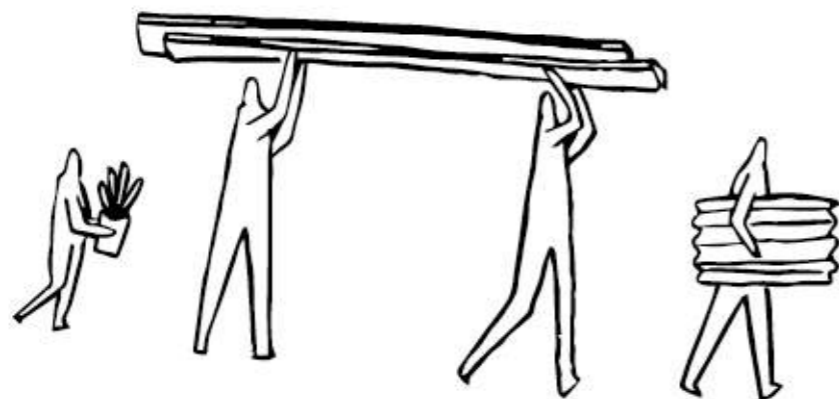
sur-rationalisée n'est plus une seule affaire de positionnement idéologique, mais une réalité globale, climatique et sociale, qui se rappelle à nous avec toute la brutalité des problématiques que l'on a feint trop longtemps d'adresser.

Il n'y a ni dogmatisme ni vindicte dans ce constat étayé depuis longtemps par autant de connaissances académiques que d'expériences concrètes. Mais il y a une attention particulière que l'on peut aisément transposer sur le tournant de ces plateformes *coopératives* qui cherchent à se distinguer des plateformes dites *collaboratives*.

Un regard qui va au-delà des apparentes réussites ou échecs supposés, des intentions réelles ou affichées, un regard qui compose des réalités et des temporalités différentes. Nous savons désormais indéniablement que le plus haut des arbres ayant gagné la course à la lumière ne vivra que peu de temps sans ses corollaires souterrains, micro-organismes, champignons, qui l'abreuvent en contrepartie d'un festin partagé. Ne feignons plus de l'ignorer.

Comme dans chaque numéro d'Imaginaire Communs, les articles qui suivent ne cherchent pas tant à exposer ou à démontrer qu'à juxtaposer ces regards attentionnés afin d'y laisser une place pour le vôtre, que nous serons ravi d'entendre. À l'orée de nos débats comme à celle de nos forêts, les possibles naissent, non pas des concurrences et controverses stériles, mais d'un mutualisme fertile basé sur la diversité.

Pierre Trendel, contributeur à l'ANIS et Catalyst



de facto

De fait... nourrir le projet d'une plateforme coopérative requiert des volontés mais aussi des outils adéquats pour leurs donner vie. La panoplie du « platformisme coopératif » se bâtit à l'interface du numérique, du juridique, du social, et de l'économique.

La plateforme dont vous êtes le héros. Quel modèle de soutenabilité pour les plateformes coopératives ?

Véra Vidal est chargée d'intermédiation praticiens-chercheurs à La Coop des Communs et doctorante au laboratoire Dimmons-UOC où elle étudie les plateformes coopératives en Catalogne.

De quoi on parle quand on parle de plateforme numérique ?

Systèmes techniques, acteur économique, surfaces d'application, place de marché, architectures algorithmiques... Vous avez entendu ces termes pour parler de ce que font les plateformes numériques, mais vous n'êtes pas vraiment au clair ? En bref, les plateformes sont des infrastructures numériques qui permettent à deux ou plusieurs groupes d'interagir. Elles se positionnent donc comme des intermédiaires mettant en relation différents utilisateurs : clients, annonceurs, prestataires, producteurs, fournisseurs, et même des objets physiques. Si on décortique la définition que van Dijck, Poell & de Waal donnent des plateformes, « une plateforme est alimentée par des données, automatisée et organisée par des algorithmes et des interfaces, formalisée par des relations de propriété guidées par un modèle économique et régie par des accords d'utilisation » (van Dijck, Poell & de Waal, 2018, p.9), on y trouve les caractéristiques suivantes :

- «... alimentée par des données... » : **une logique de « datafication »**. Tout doit être quantifié. Ces infrastructures capturent et font circuler les données, qui seraient devenues le nouveau moteur de croissance
- «... formalisée par des relations de propriété guidées par un modèle économique... » : **une logique de marchandisation**. Une plateforme numérique dépend des effets de réseau, c'est-à-dire plus il y a d'utilisateurs qui utilisent la plateforme, plus celle-ci a de valeur pour tout le monde. Ceci conduit vers des situations de monopole, financé par des investissements de capital-risque. A terme, la stratégie des plateformes est de passer à l'échelle pour être racheté par une autre entreprise, du type GAFAM, ou introduit en bourse.
- «...automatisée et organisée par des algorithmes et des interfaces » : **une logique de sélection**. Le contenu et l'activité des utilisateurs est déterminé par les fonctionnalités de l'interface et les algorithmes, via la personnalisation, les systèmes de réputation, etc.

Ceci signifie que les plateformes numériques sont éminemment politiques. Ces institutions n'offrent pas seulement l'accès à du contenu, elles déterminent les règles du jeu.

Ceci signifie que les plateformes numériques sont éminemment politiques. Ces institutions n'offrent pas seulement l'accès à du contenu, elles déterminent les règles du jeu.

Les plateformes dites de l'économie collaborative reposent sur un modèle où la start-up cherche à posséder le moins d'actifs possible et à faire des bénéfices en réduisant les coûts le plus possible. Elles ne détiennent plus que le logiciel et le hardware nécessaires et externalisent au maximum le reste, dont les « travailleurs des plateformes ». Résultat, on peut faire un inventaire à la Prévert des maux causés par ce modèle : distorsion de la concurrence, abus de position dominante, précarisation des travailleurs et contrôle algorithmique, discriminations, coût écologique, surveillance des utilisateurs et menaces sur l'intimité des personnes, sur-utilisation des infrastructures urbaines, ...

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur ce que recouvre ce terme de plateforme ?** Lisez le chapitre 2 du livre *En attendant les robots* d'Antonio Casilli.

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur ce que les plateformes font au travail ?** Consultez le livre de Sarah Abdelnour et Dominique Méda, *Les nouveaux travailleurs des applis*.

→ **Vous souhaitez entendre les témoignages de livreurs à vélo sur leurs conditions de travail ?** Allez écouter le podcast de Christian Dupuy : « *Uber ? Toi-même* » p.69

C'est quoi une plateforme « coopérative » ?

Quelle réponse y apporter ? Si l'Etat peut encadrer et réguler certaines pratiques, les travailleurs et utilisateurs des plateformes peuvent aussi jouer un rôle direct en résistant de l'intérieur ou en créant des alternatives. C'est de cette dernière option dont nous allons parler ici. "Plateformes coopératives" de Trebor Scholz, universitaire engagé de la New School à New-York, « coopérativisme ouvert » de la P2P Foundation, « plateformes substantives » selon les chercheurs du projet français *There Are Platforms As alternativeS* ... Les termes se multiplient pour parler de modèles de plateformes au croisement des visions, pratiques et outils de l'économie sociale et solidaire et des communs, ceci afin de redonner le pouvoir et la valeur à celles et ceux qui font les plateformes au quotidien.

→ **C'est quoi les communs ?** Allez lire *la fable du vélo qui voulait être un commun*, écrite par Pierre Trendel, p.74

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur les croisements entre ESS et communs**, lisez l'entretien croisé entre Christian Mahieu, Joackim Lebrun et Simon Sarazin : *Économie solidaire et Communs : vers une Économie Solidaire en Communs ?*, p.30

→ **Vous souhaitez comprendre comment émerge l'idée de plateformes coopératives ?** Consultez l'essai de Trebor Scholz : *Le coopérativisme de plateforme - 10 principes contre l'ubérisation et le business de l'économie du partage*.

Les plateformes coopératives viennent donc bousculer les logiques des plateformes capitalistes. A la logique de datafication, elles opposent une éthique des données. Leur modèle économique n'est pas basé sur l'extraction et l'exploitation massive des données. Elles en collectent peu et avec transparence, voire elles cherchent à proposer des formes de « dénumérisation ». A la logique de la marchandisation, elles opposent le partage de la valeur et des conditions de travail dignes, la gouvernance démocratique et inclusive avec les différentes parties-prenantes et la production de communs.

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur ces différents points ?** Consultez la *charte de Plateformes en communs* ^[1]

→ **Allez aussi lire l'article** de Maya Leclercq et Flora Bajard : *Les SCOP issues des CAE : une catégorie émergente d'entreprise collective ?*,

p.13, pour en savoir plus sur ce qu'elles peuvent offrir en termes de protection sociale. A mettre en regard de l'article de Christian Dupuy !

A la logique de la sélection, elles rejettent le management algorithmique des travailleurs, repensent les systèmes de réputation, et questionnent l'impact des fonctionnalités.

Elles ne proposent donc pas de faire plus éthiquement ce que font les plateformes dominantes, elles offrent d'autres modèles, centrés sur leur impact social, solidaire et écologique, ancrés dans les territoires où elles opèrent.

→ **Vous souhaitez comprendre en quoi les plateformes coopératives sont des outils critiques pour la résilience des territoires ?** Consultez le rapport d'Alexandre Bigot-Verdier : *Plateformes coopératives : infrastructures territoriales de coopération* ^[2]

C'est ce que proposent *Citiz* pour l'autopartage, *CoopCircuits* et *Open Food France* pour les circuits-courts alimentaires, *CoopCycle* pour la cyclologistique, *CoopGo* pour la mobilité inclusive, *Mobicoop* pour le co-voiturage, *Les Oiseaux de Passage* pour l'hospitalité, et bien d'autres en France et à l'étranger des plateformes comme *Fairbnb* pour le tourisme et *The Mobility Factory* pour l'autopartage de véhicule électrique en Europe, *Equal Care Co-op* pour les soins à la personne en Grande Bretagne, *Eva* pour les VTC et *Stocksy* pour des banques d'images basées au Canada, *The Drivers Cooperative* pour les VTC et *Up & Go* pour les aides ménagères aux Etats-Unis, ...

[1] <https://coopdescommuns.org/fr/plateformes-en-communs-charte/>

[2] <https://coopdescommuns.org/fr/rapport-plateformes-cooperatives-infrastructures-territoriales-de-cooperation/>

→ **Vous voulez savoir comment ça se passe de l'intérieur ?** Lisez le témoignage de Béren-gère Batiot, Open Food Network : « Faire sys-tème » entre acteurs engagés pour faire bascu-ler le système alimentaire, p.23

→ **Ok, mais en Hauts-de-France, ça donne quoi ?** Lisez l'article de Marie-Anne Kan-tor : La plateforme coopérative version Hauts-de-France, p.55

→ **Vous souhaitez rentrer dans le détail des modèles économiques, de gouvernance, de travail des plateformes coopératives fran-çaises ?** Consultez le rapport TAPAS^[3]

Ces choix ont néanmoins des conséquences pour les plateformes coopératives, qui doivent répondre à de nombreux défis. Comment financer des organisations à lucrativité limitée voire non-lucrative qui ne peuvent être ni revendues ni cotées en bourse ? Comment obtenir des revenus si on exclut la mo-dalité de captation prédatrice des données et qu'on ne les revend pas ? Quel passage à l'échelle de ces plateformes qui ont besoin d'une masse critique pour fonctionner et être viables ? Quelle flexibilité dans la prise de décision, car leur structure inclusive im-plique des temps plus longs pour la gouver-nance ?

Et ça marche comment pour ne pas mettre la clé sous la porte ?

Pour comprendre comment elles approchent ces défis, regardons d'abord leur modèle or-ganisationnel. Une plateforme coopérative s'occupe de deux grandes tâches :

- développer et maintenir le logiciel
- déployer la plateforme sur des territoires et développer l'activité dont elle fait l'in-ter médiation (mobilité, hospitalité, ali-mentation, etc.).

D'un point de vue d'organisation, cela peut se traduire soit en une seule organisation qui intègre ces deux fonctions (c'est le cas de Mobicoop), soit par un modèle fédératif où une structure de type coopérative de se-cond-niveau développe et maintient le logi-ciel utilisé par ses membres (des associations ou coopératives) qui déploient localement l'outil et développe l'activité associée. Concrètement, si l'on prend l'exemple de Co-opCycle, cela signifie que d'une part Coop-cycle a une activité de développement et de maintenance du logiciel qui permet la livrai-son à vélo et cyclologistique, et d'autre part trouve et aide des coopératives de livreurs à vélo à déployer leur activité localement tout en assurant leur prise en main du logiciel. La recherche de financements et d'un modèle économique est donc différente selon la configuration : elle se joue pour une seule or-ganisation dans le cas de Mobicoop alors que dans le cas fédératif, chaque entité, que ce soit la structure de second niveau ou chaque entité membre, doit trouver son modèle et entretient des relations avec les autres. Les structures françaises tendent à choisir les formes juridiques de la SCIC ou de l'associa-tion et associer les différentes parties-pre-nantes.

La question du financement, qu'il s'agisse de l'amorçage ou du développement, renvoie à des arbitrages. Comment décorrélér la re-cherche d'utilisateurs pour atteindre la taille critique de la recherche de sociétaires ? Peut-on recourir à l'auto-financement ou faut-il un financement externe ? Quel impact ce dernier aura-t-il sur la gouvernance ?

[3] <https://coopdescommuns.org/fr/publication-du-rapport-tapas-there-are-platforms-as-alternatives-septembre-2021/>

L'autofinancement est facilité par la mutuali-sation du logiciel fourni par la structure de second niveau. Si on prend l'exemple d'OpenFoodNetwork, leur logiciel coûte 600.000 euros par an, et présente un outil très stable grâce à l'alimentation par de mul-tiples communautés dans le monde. Si, cette capacité d'autofinancement est très variable, trouver des sources de financement externes n'est pas non plus une sinécure. Les instru-ments de financement existants du côté de l'ESS sont en partie inadéquats par rapport aux besoins des plateformes numériques. Des incompréhensions peuvent persister avec les financeurs de l'ESS sur ce que sont les plateformes coopératives, perçues comme des start-ups coopératives alors qu'elles sont sur des modes de développe-ment plus lent. Les récentes levées de fonds – qui peuvent combiner parts sociales, titres participatifs et/ou prêts solidaires – par cer-taines plateformes ont pu être peu satisfai-santes quant au montant levé au vu du temps passé à la préparation.

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur les en-jeux actuels de financement des plate-formes ?** Consultez le compte rendu de l'ate-lier financement du *Forum 2022 des plate-formes coopératives*^[4]

Quant aux modèles économiques, ils tendent à combiner plusieurs sources de re-venus d'origines distinctes (ventes d'un ser-vice, commission sur les transactions, sub-ventions et marché public, revenus nés des abonnements, dons, cotisations mensuelles ou annuelles...) à quoi s'ajoute une part de bénévolat.

Le besoin d'atteindre une masse critique d'utilisateurs sans bénéficier des fonds né-cessaires pour faire des campagnes massives

[4] <https://tinyurl.com/atelierforum2022>

de marketing invite à repenser les modèles économiques centrés sur le pair-à-pair, comme Uber ou Airbnb. Ce sont les collec-tivités ou d'autres entreprises, notamment de l'ESS, qui deviennent les principaux clients. Ainsi, Mobicoop développe des ser-vices informatiques pour des collectivités territoriales qui permettent le développe-ment de dispositifs de transport, et anime ce développement. Ceci lui permet de maintenir la plateforme non-lucrative mobicoop.fr qui fait du pair-à-pair. Ce sont des modèles qui prennent du temps à mettre en place, il y a encore beaucoup de tâtonnements. Mais n'oublions pas que les plateformes domi-nantes elles-mêmes sont loin d'être au point d'équilibre.

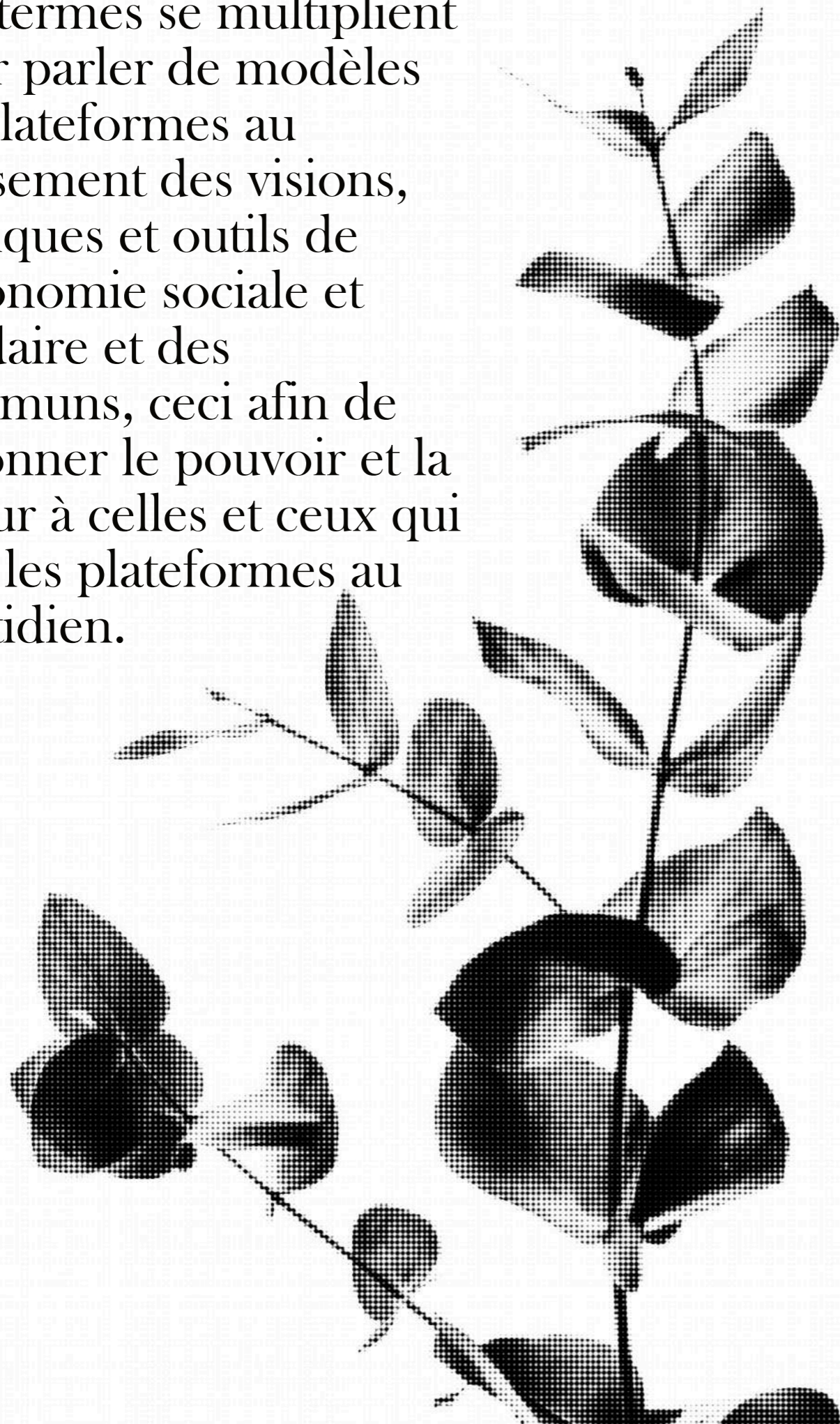
→ **Y a-t-il des outils qui peuvent aider à re-penser les formes de travail dans ces organi-sations ?** Lisez l'article de Christèle Rosinet : La contribution : expérimentation libératrice ou aliénante du travail dans les Communs ?, p.61 pour réfléchir à la place de la contribution

Ceci nous conduit à nous interroger sur la place que peut ou même devrait jouer l'ac-teur public. Comment peut-il soutenir ces modèles ?

→ **Vous avez besoin d'être convaincu sur ce qu'elles peuvent apporter à l'action pu-blique ?** Lisez l'article de Jean-Christophe Li-povac : Les plateformes coopératives : des solu-tions numériques d'intérêt général à saisir dans la conduite de l'action publique locale !, p.50

→ **Puis lisez l'article de Delphine Boudet : Les acteurs publics et les plateformes coopéra-tives : quels modes de coopération dans quels écosystèmes ?**, p.42 pour trouver des pistes concrètes sur la façon d'avancer ensemble

Les termes se multiplient pour parler de modèles de plateformes au croisement des visions, pratiques et outils de l'économie sociale et solidaire et des communs, ceci afin de redonner le pouvoir et la valeur à celles et ceux qui font les plateformes au quotidien.



Les SCOP issues des CAE : une catégorie émergente d'entreprise collective ?

Maya Leclercq, socio-anthropologue, fondatrice de Sociotopie, Coopérative de Sciences humaines et sociales appliquées
Flora Bajard, chargée de recherche CNRS, LEST (UMR 7117), Aix-en-Provence

Maya Leclercq tient à rendre hommage à Pascal Lécaille (1969-2023), sociologue, praticien et théoricien des CAE, pour les nombreuses et riches discussions sur les SCOP et les CAE ces dernières années, dont certaines ont inspiré cet article. Grand ethnographe, après un parcours de recherche en sociologie industrielle, Pascal a rejoint le monde des CAE, d'abord comme entrepreneur-salarié (ouvrier dans le bâtiment), puis comme salarié permanent de la même CAE, accompagnant à son tour des entrepreneur-euses de la CAE. Il est ensuite devenu consultant, spécialisé sur la formation professionnelle (à nouveau comme entrepreneur salarié en CAE). Ces passages de frontières entre recherche, entrepreneuriat et accompagnement l'ont doté d'une grande réflexivité sur le monde du travail, et m'ont encouragée d'une part à franchir moi-même ces frontières (en passant à plusieurs reprises du statut de salariée à celui de gérante) et à produire une réflexion sociologique sur ces changements de posture (accompagnée dans cette réflexion par Pascal Lécaille, mais aussi par Flora Bajard). Pascal avait fait le choix de peu publier, mais il aurait sans aucun doute accepté d'apporter son regard à notre réflexion, voire de le co-écrire avec nous.

Des plateformes de travail à la coopérative de travail

L'économie numérique a connu un développement sans précédent ces dernières années et regroupe de nombreuses activités, dont les plateformes collaboratives^[1]. Parmi celles-ci, les plateformes numériques de travail^[2] occupent une place particulière. Elles peuvent être utilisées pour générer un complément de revenu occasionnel à partir d'une activité proche des loisirs créatifs (comme la cuisine collaborative, site qui permet à des particuliers de vendre des plats préparés

maison), un complément de revenu régulier (ce qui est particulièrement la cible des plateformes de jobbing) voire générer le principal revenu des travailleur-euses qui les utilisent.

La diversité des plateformes se caractérise également par le type de contrat qu'elles exigent ou proposent à leurs travailleur-euses (de micro-entrepreneur à salarié), leur gouvernance et les valeurs qu'elles véhiculent^[3]. En effet, nombre d'entre elles mobilisent un vocabulaire mettant en avant une forme d'utilité sociale, voire les vertus inclusives de leur structure (DARES, 2023)^[4], bien qu'elles soient de simples interméd-

[1] Qui peuvent être définies comme des services électroniques jouant une fonction d'intermédiaire dans l'accès à des informations, à des contenus, des services ou des biens (Amar & Viosat, 2016)

[2] Terme repris du rapport Frouin, intitulé « Réguler les plateformes numériques de travail » (Frouin & Barfety, 2020).

[3] Pour une analyse plus détaillée et une typologie des plateformes, voire Carballat, Smichowski et Coriat (2017).

[4] « partage », « mutualisation », « convivialité », « créer du lien social », « partage », « pair à pair » sont quelques-uns des termes identifiés sur les sites de jobbing comme frizbiz, needhelp...

diaires qui génèrent de la valeur par la mise en relation d'une offre et d'une demande de services^[5], sans tenir compte des conditions de travail des personnes qui proposent leurs services.

La dépendance économique couplée au manque de protection sociale et juridique des travailleur-euses, en particulier des indépendant-es, soulève depuis quelques années le besoin de régulariser ce marché (Benedetto-Meyer et al., 2023; Dirringer, 2018; Frouin & Barfety, 2020; Mazuyer, 2022), en même temps que s'est développé le modèle des CAE.

Les CAE, un cadre de travail centré sur la protection sociale des travailleur·euses

Les CAE ont émergé en France au milieu des années 1990 et ont pour objectif de permettre à des travailleur-euses autonomes (TA)^[6] de créer ou de développer leur activité sous forme salariée, dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. Les CAE visent à générer de l'emploi salarié et mettent la sécurité et la protection sociale des travailleur-euses autonomes au cœur du projet, démarche inverse de celle des plateformes numériques de travail.

Les CAE sont plus de 150 aujourd'hui en France et comptent près de 12 000 travailleur-euses (Fédération des CAE, 2021)^[7]. Elles sont parfois perçues comme une solution à la précarisation des nouvelles formes de travail, mais aussi comme une forme d'écueil dans cette tentative de régulation. En effet, si à première vue, le cadre de la CAE pourrait être une solution pour apporter de la protection sociale aux travailleur-euses ubérisé-es, ce modèle risque d'une part de continuer à déresponsabiliser les plateformes numériques de travail, en transférant la responsabilité employeur vers la CAE et les TA, et d'autre part risque de réduire fortement les revenus net de ces dernier-ères, qui auraient à leur charge les cotisations sociales liées au statut de salarié-e, sans pour autant pouvoir fixer leurs prix de vente (Bajard & Leclercq, 2021; Veyer, 2019).

La plupart des CAE proposent également un lieu de travail à leurs TA - du poste de télétravail en espace ouvert au bureau fermé - permettant ainsi un cadre de travail à des TA qui se sentent souvent isolé-es, ainsi qu'un large réseau de coopération : la plupart des CAE sont en effet implantées dans des espaces de travail qui accueillent d'autres entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, voire accueillent d'autres activités collectives, comme c'est le cas des Tiers Lieux.

[5] Ces plateformes proposent en effet une visibilité aux prestataires ou aux personnes à la recherche d'un prestataire, contre une commission, voire une assurance relative à la bonne exécution des services demandés.

[6] Les travailleur-es des CAE sont généralement identifié-es comme des « entrepreneur-es salarié-es ». Les entretiens conduits avec nombre d'entre elles-eux dans le cadre d'une recherche que nous avons menée sur la protection sociale en CAE (Bajard & Leclercq, 2021) ont révélé que beaucoup ne se reconnaissaient pas sous le terme d'« entrepreneur-es », de plus, certain-es sont au démarrage de leur parcours en CAE, et pas encore salarié-es. Nous avons donc préféré utiliser le terme « travailleur-euses autonomes » (« TA »), terme que nous maintenons dans le cadre de cet article.

[7] Parmi ces 12 000 travailleur-euses, figurent les travailleur-euses en CAPE (contrat d'Appui au projet d'Entreprise, signé à l'entrée dans la CAE et ne donnant pas accès à un salaire), les travailleur-euses permanent-es des CAE et nombre de TA salarié-es à temps partiel ; le nombre d'ETP en CAE est donc de 4 à 5000.

Etre salarié·e et associé·e d'une SCOP ou d'une CAE : quelle différence ?

Les CAE accompagnement « la création et le développement d'activités économiques par des entrepreneurs personnes physiques » (Loi n°2014-856, 2014, section 7). Elles tirent leur modèle d'organisation des couveuses d'activité, des sociétés de portage salariale, et des coopératives de production (Michel & O'shea, 2018). Leur gouvernance est celle d'une coopérative : les CAE n'ont pas de statut juridique propre, elles ont soit le statut et la gouvernance d'une SCOP, Société coopérative de production, soit le statut et la gouvernance d'une SCIC, Société coopérative d'intérêt collectif. En CAE, les travailleur-euses ont vocation à devenir salarié-es (leur niveau de revenu dépendra du chiffre d'affaires dégagé par leur activité) et à devenir associé-es de la CAE.

Les SCOP ont pour principale caractéristique d'être détenues en majorité par leurs salarié-es (celles-eux ayant le statut d'associé-es). Si tous les salarié-es ne sont pas associé-es, notamment à l'entrée dans la SCOP, ils ont vocation à le devenir. Les salarié-es associé-es d'une SCOP détiennent au minimum 51 % du capital social de l'entreprise, et 65 % des droits de vote au conseil d'administration, selon le principe un-e salarié-e-associé-e = 1 vote (quel que soit le montant du capital apporté par chacun-e). Les salarié-es d'une SCOP travaillent pour le projet commun, leur niveau de rémunération dépend de la grille de salaire de l'entreprise, et non de leur activité.

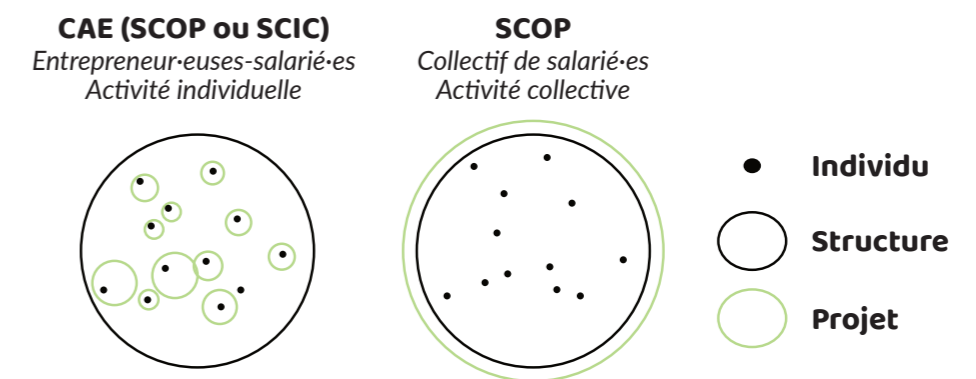


Figure 1 : Etre entrepreneur-euse-salarié-e d'une CAE ou salarié-e-associé-e d'une SCOP : travailler pour son projet au sein d'une coopérative, ou travailler pour le projet commun en coopérative.

En quoi les CAE peuvent-elles être considérées comme des communs ?

Les CAE regroupent les 3 éléments indissociables qui caractérisent les communs, à savoir une ressource, une communauté et un ensemble de règles (Ostrom & Baechler, 2010; Périvier, 2023). En effet, les communs sont définis comme « un ensemble de ressources en accès partagé et collectivement gouvernées au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits et des obligations entre les participants au commun (commoners) et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction dans le long terme » (Coriat, 2017 : 267). Les CAE proposent un cadre et une protection sociale à travers le CESA (Contrat d'entrepreneur-euse salarié-e associé-e, contrat de travail à durée indéterminée spécifique aux CAE), qui régule ainsi les droits et obligations des deux parties (TA et CAE). Les CAE proposent également de nombreuses activités, ateliers, formations, petits déjeuners, temps de rencontre et d'échange, etc. à destination des TA, qui contribuent généralement elles-mêmes à nourrir ces différents temps : la CAE n'est pas seulement l'employeur légal des TA, elle est aussi une ressource. Enfin, à moyen terme les TA sont incité-es à devenir associé-es de la coopérative, participant ainsi à terme à sa gouvernance.

La vocation des CAE : accompagner des individus... ou des collectifs ?

Si les CAE ont vocation à proposer un cadre et une protection sociale à des travailleur-euses autonomes, elles permettent, voire incitent également au « travail en commun ».

L'incitation à celui-ci, favorisé par le cadre, le lieu, les complémentarités et affinités des TA d'une CAE, conduit à de nombreuses collaborations, allant des liens informels au collectif de travail structuré et pouvant se regrouper autour d'un projet, d'un métier, ou encore d'une marque collective (Gregoire, 2016a; Leclercq & Romanowski, 2019). Certains collectifs de travail s'autonomisent alors de la CAE en créant leur propre structure : si certains collectifs optent pour un statut « classique » d'entreprise, la plupart choisissent le statut de SCOP, dans la continuité du fonctionnement et des valeurs des CAE.

À titre d'exemple et à notre connaissance, au moins 3 SCOP ont ainsi été créées au cours des 5 dernières années à l'issue d'un passage plus ou moins long des TA qui les composent dans la CAE lilloise « Grands Ensemble »^[8]. Ces 3 SCOP ont connu trois modèles d'émergence différents, qui ont inspiré le présent article.

Ces exemples ne sont certainement pas isolés, car l'ancienneté, l'ancrage territorial, la vocation d'accompagnement au développement de l'activité entrepreneuriale des CAE sont des facteurs qui facilitent l'émergence de ces « SCOP incubées en CAE ». Il n'existe cependant aucune donnée nationale ni aucun suivi concernant ce mode de développement. Les seules informations existantes sont celles collectées par les CAE elles-mêmes de manière individuelle et renseignant les raisons de sortie des TA, dont les

plus fréquentes sont l'arrêt de l'activité, le retour vers une forme de salariat plus classique, ou la création d'une entreprise.

tains collectifs ? A partir de l'étude de 3 SCOP issues de Grands Ensemble, nous pouvons identifier plusieurs caractéristiques

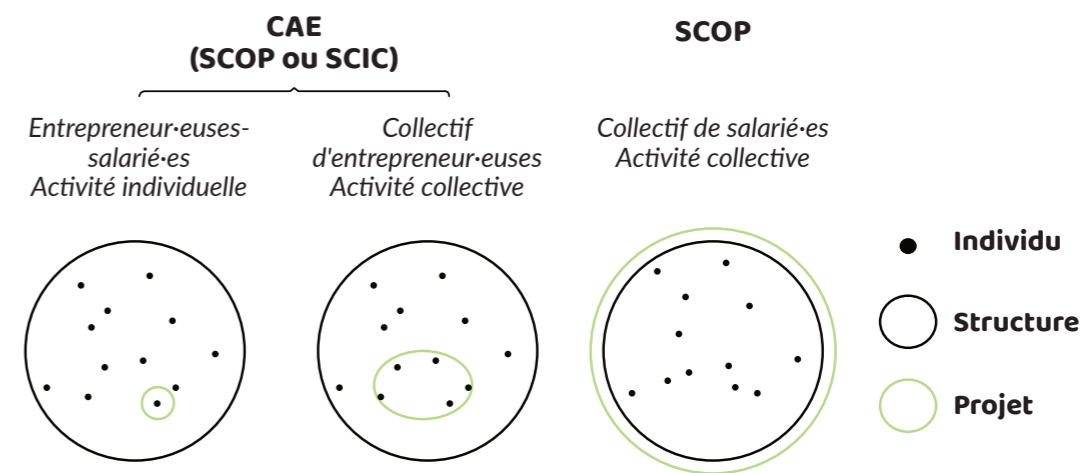


Figure 2: Les CAE ont vocation à héberger des activités individuelles, et les SCOP une activité collective. Mais des activités collectives peuvent aussi se développer en CAE (pour faciliter la lecture du schéma, un seul projet par structure a été représenté)

Trajectoire des collectifs de travail au sein des CAE

S'il existe de nombreux collectifs au sein des CAE, tous ne se transforment pas en SCOP et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, nombre de TA font partie de plusieurs collectifs et poursuivent en parallèle le développement de leur activité individuelle, conciliant ainsi l'aspiration à l'autonomie et la volonté d'intégrer un (ou plusieurs) collectifs, équilibre généralement recherché en CAE (Gregoire, 2016b) ; dans ce cas le développement d'une structure autonome ne se fait donc pas ressentir. D'autre part, la CAE apporte un cadre sécurisé et apprécié par les TA, qui ne sont pas toujours prêt-es à prendre le risque de créer une SCOP et ainsi, d'augmenter leur niveau de responsabilité (Liret, 2016).

Quels sont au contraire les facteurs qui ont donc déclenché le passage en SCOP de cer-

communes, notamment l'exclusivité, le fait d'être un groupe fermé, enfin celui d'avoir développé une identité commune. L'exclusivité définit le fait de travailler uniquement ou essentiellement ensemble, ce qui préfigure le travail coopératif en SCOP. Si la plupart des groupes en CAE sont ouverts à toute personne intéressée, notamment lors de leur lancement, plusieurs d'entre eux décident cependant, à un moment de leur parcours, de se fermer de manière temporaire ou permanente (soit ne pas accueillir de nouveaux membres), afin de pouvoir construire plus durablement ensemble. Enfin, le fait de développer une identité commune se réfère notamment au fait d'avoir un nom, de présenter son activité sous ce nom, voire d'avoir développé une identité graphique (logo, visuels, site internet...). Nous retrouvons ces trois caractéristiques dans les 3 SCOP issues de la CAE Grands Ensemble ; elles présentent cependant des parcours différents.

[8] Sur ces 3 SCOP, l'une d'entre elles est Sociotopie, SCOP co-fondée par l'une des co-auteurs de l'article, Maya Leclercq.

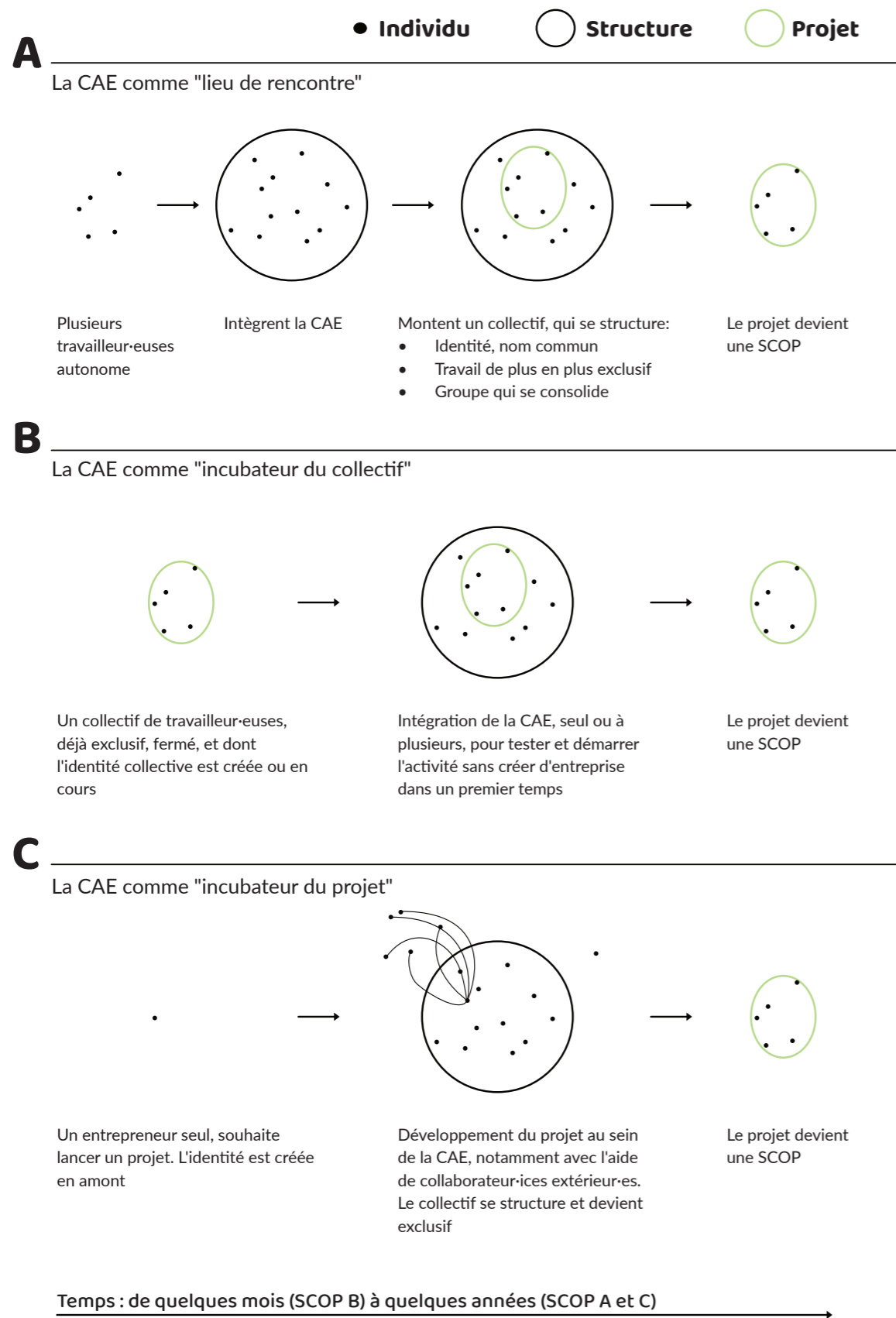


Figure 3: Trois parcours de SCOP issues de la CAE "Grands Ensemble". Le nombre de point n'est pas significatif.

Dans le premier cas, la SCOP A, les TA se sont rencontrés dans la CAE, ont commencé à travailler ensemble, puis ont monté un collectif et une identité collective, ferment ensuite le groupe avant de le transformer en SCOP. C'est ici la CAE qui crée le cadre de rencontre du collectif et de la future SCOP. Dans les 2 autres cas, la volonté de monter une SCOP était déjà présente avant le passage en CAE, qui a donc permis de consolider le projet : dans le cas de la SCOP B, le collectif de travail avait déjà monté le projet et son identité, les membres du collectif sont ensuite passés par la CAE pour la phase de test et d'amorçage du projet. Dans le dernier cas (SCOP C), le projet était porté par un entrepreneur, dont le passage en CAE a permis de tester différentes collaborations, avec des TA de la CAE comme de l'extérieur, puis de monter la SCOP.

Nous avons représenté ces 3 parcours de SCOP en CAE par un schéma, qui montre les étapes parcourues, et le rôle de la CAE, qui a pu être un lieu de rencontre, accompagner le développement du collectif, ou celui du projet. Cette représentation reste simplifiée, ne présente pas les étapes intermédiaires, ne détaille pas les contraintes économiques ou administratives qui ont parfois déclenché une étape de transformation, ni la richesse et les niveaux de juxtaposition qu'il peut également y avoir entre travailleur-euses autonomes, ou entre ces collectifs : s'ils se sont croisés au sein de la CAE, ils restent portés par des individus distincts.

Conclusion

Ainsi, si les CAE ont vocation à accompagner des TA, elles ont parfois également facilité le démarrage d'activités collectives, participant indirectement et involontairement à la création de nouvelles entreprises, et de nouveaux emplois. Les CAE ne sont pour autant

pas un simple lieu de passage, ni pour les travailleur-euses autonomes, ni pour les SCOP qui en sont issues (les individus et les collectifs restant en moyenne quelques années, le temps de la maturation du projet). Il serait extrêmement intéressant d'étudier de manière plus systématique l'émergence de SCOP issues de CAE et, notamment, de mesurer leur taux de survie.

En effet, les SCOP sont reconnues pour leur taux de survie plus élevé que l'ensemble des entreprises : après 5 ans d'existence, il est de 73 % contre 61 % pour l'ensemble des entreprises. Le taux de survie des SCOP grimpe à 79 % en cas de transformation (par exemple d'une association ou d'une SARL en SCOP) et à 89 % en cas de transmission : la préexistence du projet et/ou du collectif est donc un facteur important concernant la survie des SCOP (ce qui semble moins être le cas pour l'ensemble des entreprises, le taux de survie des entreprises transmises étant légèrement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises).

Les SCOP issues de CAE sont identifiées comme des créations ex nihilo, car si le projet, son nom et son équipe préexistaient à la création de la SCOP, cette dernière n'existe légalement que depuis sa création en tant qu'entité, matérialisée par son enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Or ces SCOP sont plus proches d'une transformation que d'une réelle création. Compte tenu des données mentionnées ci-dessus, nous pouvons donc poser l'hypothèse qu'elles ont un taux de survie plus important que si elles avaient été créées sans avoir préexisté au sein d'une CAE.

Ainsi, si les CAE ont pour première vocation d'accompagner le développement de l'activité de TA, elles permettent aussi d'accompagner le développement et la création de collectifs d'entrepreneur-euses, c'est du moins de que nous avons constaté dans une CAE

SCOP et SCIC : ORIGINE DE CREATION	TAUX DE SURVIE
Création ex nihilo	69 %
Reprise	68 %
Transmission	89 %
Transformation	79 %
Ensemble des Scop et Scic	73 %

ENTREPRISES CLASSIQUES : ORIGINE DE CREATION	TAUX DE SURVIE
Entreprises classiques transférées	60 %
Ensemble des entreprises	61 %

Figure 4 : Tableau présentant le taux de survie à 5 ans selon les origines des Scop et Scic et comparé avec celui des entreprises classiques (Charmettant, 2022 d'après les données agrégées de la CG-SCOP et du rapport 2017 du Sénat).

généraliste du Nord de la France. La création de SCOP issues de CAE n'est certainement pas un phénomène isolé, ce dernier mérite une attention particulière : à l'ère de la remise en question de la protection sociale, de la difficile survie des entreprises individuelles, et du développement inédit des plateformes de travail, la création de nouvelles SCOP dont le taux de survie est a priori élevé pourrait constituer un enjeu à étudier attentivement.

Il serait donc pertinent d'étudier plus en détails cette nouvelle catégorie de SCOP, dans un premier temps en étudiant l'ampleur de ce phénomène dans d'autres régions. D'autre part, afin de quantifier l'importance de ces SCOP incubées, nous préconisons de les comptabiliser statistiquement (notamment dans le suivi de la CGSCOP). Enfin, il serait utile d'imaginer et concevoir un accompa-

gnement qui serait spécifiquement dédié aux projets de SCOP en CAE. Nous pouvons également nous demander si les CAE pourraient, à terme, héberger des collectifs structurés de travailleur-euses sans que ceux-ci ne s'autonomisent au sein d'une SCOP ? Car si les CAE permettent de concilier le désir d'autonomie et de sécurité des TA tout en leur permettant de travailler en collectif (Gregoire, 2019), pourraient-elles permettre cette même adéquation pour des collectifs structurés désireux de bénéficier de ce cadre sécurisé en même temps que de déployer leur aspiration à l'exclusivité et l'autonomie ?

Bibliographie

→ Amar, N. & Viossat, L.-C., (2016), Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale (no 2015-121R), Inspection générale des affaires sociales.

→ Bajard, F. & Leclercq, M., (2021), Rapport final de recherche. Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) aux prises avec les enjeux de protection sociale. Propositions pour un modèle d'analyse qualitatif applicable aux zones grises de l'emploi, DARES, DREES, 201 p.

→ Benedetto-Meyer, M., Briard, K. & Outin, J.-L., (2023), Le travail de plateforme : multiplicité des modèles, diversité des situations de travail et usages de la protection sociale, DARES. DREES, vol. 4, p. 1-4.

→ Carballa Smichowski, B. & Coriat, B., (2017), Communs et Economie Collaborative. Jalons pour une définition.

→ Charmettant, H., (2022), Ce qui se joue dans l'entreprise quand elle se transforme en Scop: 5 études de cas de transformation coopérative, Éditions Campus ouvert, Meylan.

→ Coriat, B., (2017), Communs (approche économique), In : M. CORNU, F. ORSI et J. ROCHFELD (éd.), Dictionnaire des biens communs, ParisPUF, , p. 267-268.

→ Dirringer, J., (2018), L'avenir du droit de la protection sociale dans un monde ubérisé, Revue française des affaires sociales, n°2, p. 33-50.

→ Frouin, J.-Y. & Barfety, J.-B., (2020), Réguler les plateformes numériques de travail (Rapport au Premier Ministre), Rapport au Premier Ministre, 156 p.

→ Gregoire, M., (2016a), Jouer perso ou collectif ? Les leçons d'une expérience en cours

(Publié sous licence Creative Commons), Publié sous licence Creative Commons, Smart, 7 pages p.

→ Gregoire, M., (2016b), Les enjeux de l'entrepreneuriat collectif (Publié sous licence Creative Commons), Publié sous licence Creative Commons, Smart, Lille, 9 pages p.

→ Gregoire, M., (2019), L'autonomie et le travail non subordonné en coopérative d'activité et d'emploi : une analyse critique, Lille, Université de Lille.

→ Leclercq, M. & Romanowski, S., (2019), L'expérience d'une coopérative d'activités et d'emploi : de la collaboration... à la coopération ?, La revue des territoires innovants, n°2, p. 43-54.

→ Liret, P., (2016), La solution coopérative, Petits matins, Paris, 615 p.

→ Mazuyer, E., (2022), La protection juridique des travailleurs de plateformes numériques, In : R. CARELLI, P. CINGOLANI et D. KESSELMAN (éd.), Les travailleurs des plateformes numériques: Regards interdisciplinaires, Stampa Digital Limited, Warwick, p. 21-58.

→ Michel, D.-A. & O'shea, N., (2018), Les coopératives d'activités et d'emploi, laboratoires de l'avenir du travail ?, Entreprendre & Innover, vol. 37, n°2, p. 55-67.

→ Ostrom, E. & Baechler, L., (2010), Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles, De Boeck, Bruxelles [Paris].

→ Périvier, H., (2023, juin), Analyse bibliométrique de la littérature croisant genre et communs.

→ Veyer, S., (2019, juin 17), Statut de VTC : attention aux fausses bonnes idées !, Les Echos.

Open Food Network : « Faire système » entre acteurs engagés pour faire basculer le système alimentaire

Béregère Batiot, responsable du développement et de la communication à CoopCircuits, administratrice de l'alliance de coopératives #Licoornes

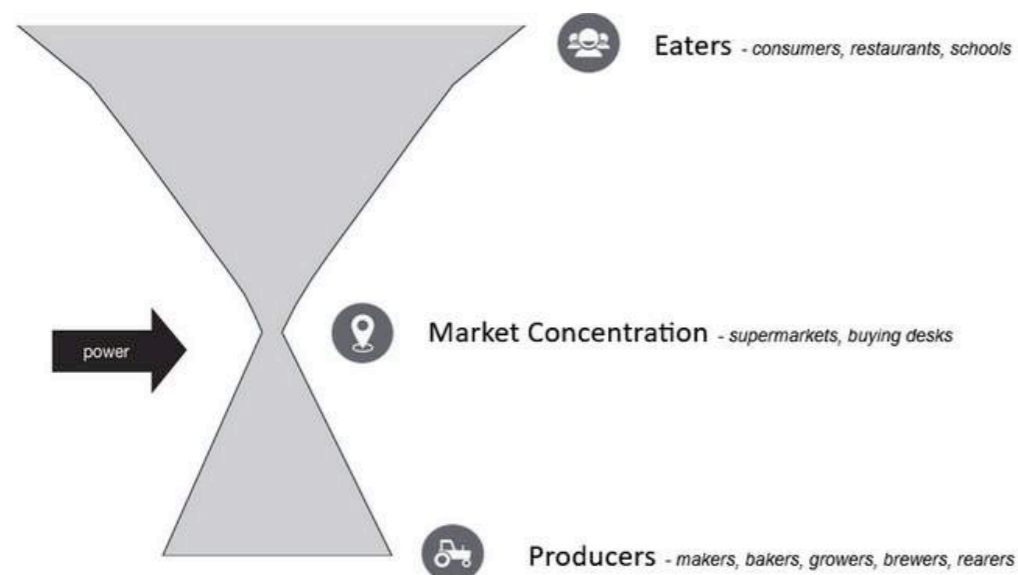
Un commun numérique à la loupe : dans cet article, nous détaillons les raisons de la création, les modalités de fonctionnement et l'intérêt du commun numérique Open Food Network pour transformer le système alimentaire.

De la distribution de masse à la distribution par les masses : transformer le système alimentaire au moyen de communs numériques

Notre système alimentaire est défaillant. Comme dans de nombreux systèmes du XXI^{ème} siècle, le pouvoir est concentré entre les mains d'un très petit nombre d'entreprises, souvent orientées vers l'exploitation des personnes et de la planète, dans le but de maximiser les profits. Dans ce système alimentaire malade, nourrir les humains de façon saine et respectueuse des producteurs et de l'ensemble du vivant sont des objectifs secondaires. S'agissant de la réponse à un besoin essentiel - se nourrir -, nous pouvons et devons viser plus que cela en tant que société. Et si l'objectif était d'acheminer

des produits de haute qualité, nutritifs et écologiquement régénérateurs de la ferme à l'assiette de chaque personne dans le monde ?

Pour donner accès à une nourriture de qualité, échangée à un prix juste tant pour le producteur que pour le mangeur, il faut placer les personnes les plus impliquées au cœur du système alimentaire (producteurs, mangeurs et collectifs organisant des circuits de distribution). Pour ce faire, la coopération doit prendre le pas sur la propriété pour créer un patrimoine commun de connaissances et de ressources. L'approche que nous adoptons au sein du réseau Open Food Network est systémique : nous ne réparons pas le système alimentaire. Nous en construisons un nouveau, basé sur des communs qui permettent aux acteurs (producteurs, mangeurs et distributeurs en circuit court) de s'organiser et de coopérer, et passer ainsi de la distri-



bution de masse à la distribution par les masses.

Qu'est-ce que le réseau Open Food Network ?

Open Food Network a été fondé en Australie en 2012 par deux agricultrices. De nombreuses initiatives existaient déjà à l'époque (agriculture soutenue par la communauté (en France les AMAP en sont le modèle le plus représentatif), groupements d'achat, magasins d'alimentation locaux), mais aucune d'entre elles ne travaillait sur la technologie nécessaire pour favoriser la coopération entre les différents acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire. C'est ce qui a motivé la création d'Open Food Network : fournir une plateforme web pour aider les projets à interagir et à collaborer, et construire ainsi des réseaux de distribution locaux, indépendants mais reliés, maillant les territoires.

Onze ans après, partout dans le monde, nous observons une démultiplication des initiatives qui transforment le secteur alimentaire, et un grand nombre d'outils numériques qui

les aident à fonctionner. Mais ces initiatives et ces outils ne sont pas suffisamment reliés pour faire système et entraîner un basculement massif de nos modes de produire, d'échanger les produits, et de manger.

Une infrastructure pour faire basculer le secteur alimentaire

Open Food Network construit une infrastructure inappropriable et librement utilisable, sans but lucratif et gouvernée par la communauté. Or, pour nous libérer des logiques économiques dominantes aux effets délétères (que ce soit dans le secteur de l'alimentation ou celui du numérique), et construire une économie juste et respectueuse du vivant, nous avons besoin d'infrastructures gouvernées en commun.

C'est de plus en plus vrai avec l'explosion du commerce en ligne, l'accélération de l'effondrement écologique et l'urgence à transformer l'agriculture et la distribution alimentaire.

Alors, pour aider la constitution de réseaux alimentaires performants, le logiciel Open

Food Network crée les conditions de la coopération entre acteurs. Le logiciel fonctionne en réseau. Sur la base d'un catalogue unique, un producteur peut commercialiser ses produits en vente directe, mais aussi les distribuer via d'autres boutiques (groupement de producteurs, groupement d'achat, entreprise, association ou tiers-lieu souhaitant organiser des distributions de paniers pour ses salariés ou membres, CCAS mettant à disposition des produits à tarif subventionné à ses bénéficiaires etc.)

Pourquoi utiliser l'open source ?

Prenons un exemple. Une agricultrice s'installe en bio et veut commercialiser ses produits en vente directe à des particuliers et des professionnels (type restaurants). Le travail de la terre va être sa priorité et lui prendre beaucoup d'énergie, elle a peu de moyens (temps et argent) à consacrer à la commercialisation des produits, mais a besoin de se faire connaître et de distribuer ses produits le plus simplement possible. Ouvrir une boutique sur une plateforme en ligne est dans ce cas une option légère car ne nécessitant pas de locaux dédiés à la vente, ni de temps passé à vendre (sur un marché par exemple), et les mangeurs, en commandant en ligne, font une partie du boulot car l'agricultrice pourra récolter et préparer exactement la quantité commandée.

Quel outil numérique choisir pour organiser ses ventes en circuit court dès lors ? S'appuyer sur une entreprise naissante est un risque important. Mais a contrario, s'appuyer uniquement sur les solutions logicielles d'entreprises bien établies recrée la même concentration de pouvoir que celle que nous

essayons d'éviter du côté du secteur de l'alimentation.

C'est pourquoi la plateforme logicielle Open Food Network a été lancée. Dès le début, elle a fonctionné sous la licence AGPL v3, qui permet à quiconque de contribuer ou de réutiliser, à condition de partager à nouveau son travail sous la même licence. Pour développer le logiciel Open Food Network comme un commun, il a fallu s'accorder sur les valeurs du réseau^[1], établir des lignes directrices communautaires sur la manière dont les contributions pouvaient être effectuées et créer des règles sur la manière dont les gens travaillent ensemble.^[2]

Open Food Network fonctionne selon un modèle de gouvernance ouvert et transparent. Nous prenons des décisions en collaboration au sein de notre réseau mondial. Nous travaillons également en collaboration étroite avec les agriculteurs et les entreprises alimentaires de chaque pays pour faire évoluer le logiciel selon leurs besoins.

Les utilisateurs du logiciel peuvent participer à la gouvernance de l'instance locale par le biais de l'adhésion ou du sociétariat (pour la France, la coopérative d'intérêt collectif CoopCircuits)^[3]. Ainsi, chacun peut faire entendre sa voix avant que des changements n'interviennent dans la manière dont le service vous est fourni (prix, qualité, disponibilité). Et ce cadre garantit que les outils numériques fournis restent fixés sur l'objectif : faciliter les échanges en circuit court pour les faire prospérer.

[1] <https://openfoodnetwork.org/values/>

[2] <https://ofn-user-guide.gitbook.io/ofn-handbook/>

[3] <https://apropos.coopcircuits.fr>

Que fait Open Food Network aujourd'hui ?

Onze ans après son lancement, Open Food Network est une communauté qui s'étend sur quatre continents avec 16 plateformes déployées. Plus de 6 000 agriculteurs et 700 magasins locaux utilisent le logiciel au quotidien.

Cela a été rendu possible grâce à des personnes passionnées et dévouées du monde entier qui consacrent du temps, des idées géniales et un travail acharné à la construction et à la maintenance de la plateforme logicielle. Ils et elles créent également les ressources nécessaires à la mise en place d'un meilleur système alimentaire.

En mutualisant nos ressources, nous produisons des outils performants et accessibles en termes de tarifs d'utilisation.

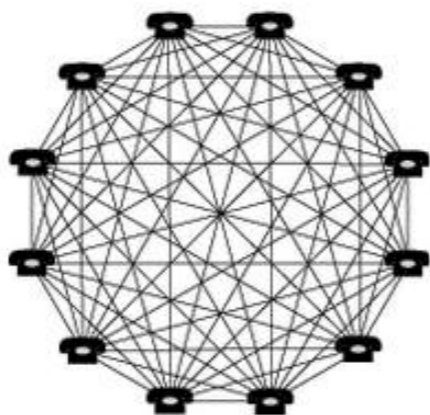
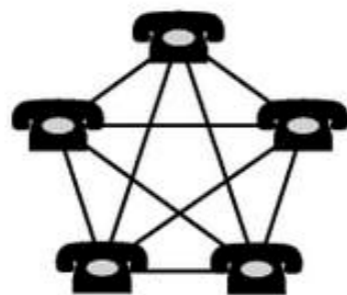
En nous aidant mutuellement, nous obtenons plus que ce que nous pourrions créer seuls ! C'est une grande force.

Nous souhaitons que chaque fournisseur local du logiciel (entreprise exploitant la plateforme au niveau d'un pays ou d'une région, CoopCircuits en France, pour reprendre cet exemple) se pérennise et puisse contribuer au développement et à la maintenance du logiciel. Nous n'en sommes pas encore à ce stade.

Plus un réseau est partagé, plus il est puissant.

L'effet de réseau a été théorisé par la loi de Metcalfe^[4] selon laquelle l'utilité d'un réseau est proportionnelle au carré du nombre de ses utilisateurs.

On le constate facilement avec les réseaux sociaux que nous connaissons tous.



Le réseau Open Food Network se développe par la communauté de ses utilisateurs et plus il est utilisé, plus il devient utile, et peut créer cet effet de masse à même de faire basculer le système alimentaire.

[4] https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Metcalfe

Des possibilités de développement quasi infinies

Plus le logiciel est utilisé, plus il est utile, et plus il a de moyens pour se développer.

Selon le rapport Plateformes coopératives^[5], des infrastructures territoriales de coopération, « Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales de coopération au service d'une transition écologique et solidaire. À ce titre, elles ne réaliseront leur potentiel qu'en étant mobilisées par les acteurs qui œuvrent d'ores et déjà à cette transition sur le terrain. »

Imaginons par exemple qu'un réseau national ou international de soutien aux agriculteurs décide d'utiliser Open Food Network, ou qu'un réseau de collectivités territoriales souhaite soutenir les acteurs locaux de l'alimentation en leur donnant les moyens de coopérer via la plateforme...

Le logiciel étant libre, à vocation d'intérêt général et gouverné par la communauté, ces réseaux d'acteurs pourraient adapter le logiciel à leurs besoins (permettre l'utilisation d'une monnaie locale par exemple) et en faire bénéficier l'ensemble des utilisateurs tout en créant une structure opérationnelle de coopération à leur échelle.

Connecter les outils numériques entre eux

[5] <https://apropos.coopcircuits.fr/actualites/plateformes-cooperatives-des-infrastructures-territoriales-de-cooperation-decouvrez-le-dernier-rapport-du-groupe-de-travail-plateformes-en-commun>

[6] <https://www.datafoodconsortium.org/>

[7] <https://apropos.coopcircuits.fr/actualites/olivier-de-schutter-nous-soutient>

Un des grands défis du moment est l'utilisation par les producteurs et distributeurs en circuit court de différents logiciels de commercialisation. Open Food Network s'adapte à cette réalité du foisonnement des outils numériques de type plateforme d'organisation de la commercialisation en circuit court en rendant son logiciel interopérable et bâtit ainsi des ponts entre ces différents outils.

Nous avons en effet impulsé plusieurs initiatives en faveur de l'interopérabilité des outils numériques d'organisation des circuits courts (France, Royaume-Uni, Australie, Belgique). L'idée est de faire aboutir collectivement un langage commun permettant d'interopérer les services (par exemple la possibilité pour un producteur de vendre sur plusieurs plateformes en même temps sans doubler les tâches (mises à jour des stocks, ouverture des ventes etc.) ou la mutualisation des transports de marchandises par un partage fluide des données.

En France le projet s'appelle Data Food Consortium.^[6]

Conclusion

Une « autoroute virtuelle » essentielle pour que les systèmes alimentaires alternatifs puissent se développer

Olivier de Schutter est ambassadeur d'Open Food Network. Ex rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, aujourd'hui rapporteur spécial de l'ONU en charge des droits de l'Homme et de la lutte contre la

pauvreté, il déclare à propos d'Open Food Network « Ce type d'autoroute virtuelle, ce type de ressource commune, permettant à travers les vertus du numérique, de créer cette communauté de mangeurs et de producteurs solidaires de la culture paysanne, c'est tout à fait essentiel pour que ces systèmes alternatifs puissent se développer. » (voir la vidéo)^[7]

Open Food Network a dépassé le stade de la preuve de concept. Comme décrit plus haut, nous avons bâti une gouvernance et des processus de collaboration solides. Nous allons passer à l'échelle et pour cela, la communauté est et sera essentielle. Cette aventure vous intéresse ?

Rejoignez-nous :-)

Et passez le mot !

Pour aller plus loin

→ Rejoignez le forum communautaire^[8] d'Open Food Network ou consultez notre repo GitHub^[9] pour en savoir plus sur nous, ou contactez l'instance française : bonjour@coopcircuits.fr :-)

→ Consultez l'article de Filipe Furtado, Rachel Arnould et Lynn Davis d'Open Food Network, qui a inspiré une partie de ce texte. [How open source is addressing food sovereignty?](https://opensource.com/article/23/1/food-sovereignty-open-source)^[10]

→ Découvrez comment Open Food Network envisage le travail collaboratif au sein

de la communauté : <https://openfoodnetwork.org/a-new-way-of-working/>

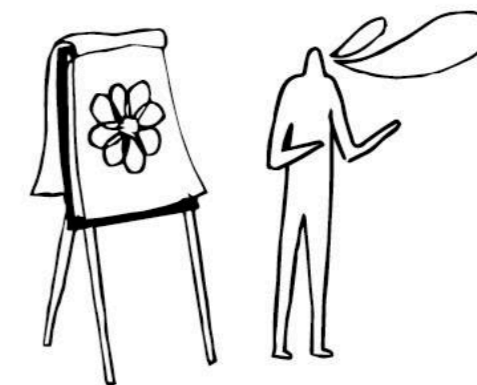
→ Consulter le rapport Plateformes coopératives, des infrastructures territoriales de coopération,^[11] Alexandre Bigot-Verdier, sous la supervision du Comité de pilotage de Plateformes en Communs, animé par Florian Perret, avec Nicole Alix, Guillaume Compain et Boris Séguy.

[8] <https://community.openfoodnetwork.org/>

[9] <https://github.com/openfoodfoundation/openfoodnetwork#readme>

[10] <https://opensource.com/article/23/1/food-sovereignty-open-source>

[11] <https://apropos.coopcircuits.fr/actualites/plateformes-cooperatives-des-infrastructures-territoriales-de-cooperation-decouvrez-le-dernier-rapport-du-groupe-de-travail-plateformes-en-commun>



in extenso

Dans son ensemble... les articles qui suivent abordent les relations qu'entretiennent les différents acteurs socio-économique qui pensent, construisent et questionnent les plateformes coopératives. De l'ESS aux communs en passant par l'acteur public, quels liens tissent leurs ambitions et contraintes individuelles et collectives ? Quels possibles leur ouvrent-ils et à quels conditions ?

Économie solidaire et Communs, vers une Économie Solidaire en Communs ?

Christian Mahieu (chercheur), Joackim Lebrun (directeur de l'APES) et Simon Sarazin (passionné par les communs) se replongent dans les questions et réponses explorées durant ces deux années ensemble.

L'APES, association réseau de l'économie solidaire dans les Hauts de France, se fait la porteuse d'une action visant à conforter et promouvoir des plateformes solidaires qui ont émergé dans les Hauts de France. Dans la « Lettre de l'économie solidaire », il est mentionné « Développer et consolider dans la région les plateformes solidaires alignées sur les pratiques de l'économie solidaire, et dans une dynamique des Communs, tel est le projet mené par l'Apes et ses partenaires durant deux ans, avec le soutien de l'Europe, de la Drees et de la Région Hauts de France »

Christian Mahieu

Plus que jamais porteurs d'initiatives solidaires et d'initiatives en communs font converger leurs démarches et leurs dispositifs d'action. C'est ici le cas à propos de ces alternatives en plateformes.

Ni les acteurs de l'économie solidaire et ni ceux des communs ne sont porteurs de solutions et structures toutes faites, quant bien même elles se voudraient alternatives et en réponse à des critiques sociales et économiques partagées.

Acteurs de l'économie solidaire, comme « communs », acteurs investis dans les communs, tous font de la mise en mouvement, de la prise d'initiative, solidaire pour

les uns, en communs pour les autres, l'argument de leurs engagements et de leurs implications. Le mouvement dans lequel s'inscrivent les acteurs de l'Apes se veut porteur d'une « citoyenneté économique », tout autant que développeur de solidarités concrètes inscrites dans les territoires. Le mouvement dans lequel s'inscrivent, quant à eux, les acteurs des communs ne se limite pas à prôner des solutions pour une gestion collective de ressources mises en partage. Tous deux visent la création de capacités d'action et surtout de projection dans un avenir, en particulier de la part des plus démunis de ce point de vue.

Porter ensemble un projet de plateformes coopératives et solidaires ne peut se faire sans dialogue sur les actions, les expériences réciproques communes.

Le rapprochement des démarches ne traduit-il pas la mise en perspective de l'une par l'autre ?

Joackim Lebrun

L'économie solidaire souhaite transformer l'économie pour que celle-ci soit au service de la société et des citoyens. Année après année, elle démontre qu'une autre économie est possible en multipliant les initiatives solidaires, là où le marché n'est pas adapté. C'est l'utilité sociale de ses activités économiques et la réappropriation citoyenne de l'économie qu'elle protège et développe. Cela se produit sur les territoires en lien avec des acteurs locaux inscrits eux aussi dans d'autres logiques que le tout marché, qu'ils soient privés ou publics. C'est ce modèle de développement qui amène à une coopération mêlant acteurs de l'économie solidaire, des communs et des collectivités locales.

Pendant la crise de la COVID 19, les collectivités locales se sont mises à mettre en lumière d'une part, des besoins tels que l'alimentation durable, la mobilité décarbonée, l'intergénérationnel, la coopération entre le rural et l'urbain... et d'autre part, des volontés collectives d'un monde plus humain que l'actuel telles que : la solidarité, la soutenabilité, la résilience, la capacité individuelle et collective d'agir dans et pour la vie du territoire, la démocratie... À cette période, nombreuses ont été les contributions pour un monde plus désirable, désignant le travail partagé entre l'économie solidaire, les communs et les collectivités locales comme levier de réussite.

Pendant cette crise sanitaire, les citoyens ont trouvé dans les plateformes coopératives une réponse aux besoins du quotidien incarnant un autre modèle économique, un autre rapport à la société. Certaines d'entre elles

peuvent servir de référence pour définir une initiative solidaire en communs. Le projet Plateformcoop intervient dans cette volonté d'appuyer l'émergence d'un autre modèle de plateforme, bénéficiant des ressources de l'économie solidaire, des communs et des collectivités locales.

Il est important de souligner que des moyens importants sont mis pour accompagner les collectivités locales à coopérer avec l'économie solidaire et les communs. Si certains auraient préféré expérimenter d'abord le rapprochement entre l'économie solidaire et les communs, nous avons décidé de faire de ce projet une opportunité supplémentaire pour investir le changement de posture des collectivités locales. Ce projet a permis d'aligner un projet d'économie solidaire, la mise en commun de ressources numériques et la montée en compétences d'acteurs publics.

Il est important de s'interroger sur nos attentes dans une démarche nouvelle, impliquant de nouveaux acteurs ou faisant appel à d'autres modèles de pensée. L'économie de marché n'est pas un mal en soi, mais le devient lorsqu'elle s'insinue dans tous les espaces de vie. Il est certain que l'économie dominante pénètre la sphère publique et lui impose ses modes de faire, comme la logistique gestionnaire que nous regrettons. Mais épargne-t-elle totalement l'économie solidaire et les communs ? L'Apes Hauts-de-France souhaite participer au rééquilibrage de l'économie, ce qui passe par le renforcement de la place de l'économie de la réciprocité et de la redistribution. En ce sens, elle souhaite s'unir avec celles et ceux qui incarnent d'autres logiques que le tout marché.

Au-delà de ses rapprochements avec les collectivités locales et les communs, l'Apes cherche à réunir des consortiums capables d'ouvrir de nouvelles voies pour mettre l'économie réellement au service de la société. C'est le sens du regroupement entre l'Apes,

la Coop des communs, Anis-Catalyst, le RTES, les coopératives d'activité et d'emploi Tilt et Optéos, l'IMTBS, 6 collectivités locales et des plateformes coopératives.

Il est important d'évaluer et de capitaliser sur le travail réalisé au sein de ce consortium, les ressources produites, les changements de posture opérés et la contribution à la transformation de l'économie.

Simon Sarazin

Si la culture des communs, notamment ceux numériques, a ici pu aider et donner une perspective aux acteurs de l'économie solidaire, c'est par exemple dans les habitudes d'identification des acteurs émergents, notamment ceux qui adoptent un positionnement monopolistique (énormément d'investissement en peu de temps pour prendre une place de marché) ou d'enclosure (la plateforme verrouille l'accès à ses données pour garder la main sur un marché). Pour chacune de ces tentatives de prise de position dominante, une posture de création de communs se retrouve naturellement privilégiée par une partie des acteurs qui veulent s'organiser ensemble et construire une alternative collectivement. Ainsi, l'arrivée récente de Cyclofix, plateforme de réparateurs à vélo, basée sur une logique proche de Uber ou Deliveroo, c'est à dire où les travailleurs ne peuvent être que sous statut auto-entrepreneur et sans locaux, et qui arrivent à communiquer et vampiriser les moteurs de recherche pour se positionner en tête de liste, a alerté d'une part les réparateurs à vélo, et d'autres part quelques acteurs des communs habitués de l'arrivée de plateformes sur ces nouveaux sujets.

Quand l'APES se mobilise pour identifier un réseau d'acteurs à accompagner sur leurs problématiques de plateformes, celle des ré-

parateurs à vélo, qui commençait à être impactés par la place de Cyclofix a été proposée. Dans ces domaines, au niveau des plateformes, ce qui se dessine depuis 10 ou 15 ans, c'est qu'il y a deux moyens de tenir le choc : Positionner la plateforme comme un commun numérique, notamment en adoptant des licences sous logiciel libre, ou à l'opposé la positionner comme un actif du marché qui sera très probablement racheté par une société plus importante ou un fond d'investissement, qui lui tentera de gagner une position monopolistique (Principe du « winner-takes-all », une seule entreprise s'empare de tout un marché, par exemple Doctissimo ou Amazon). Rares sont les plateformes entre deux (ni complètement communes, ni complètement du marché à capitaux), même de l'économie solidaire, qui percent, en particulier du fait des enjeux de masse critique et d'investissements nécessaires. En étant le plus ouvert possible, et donc pensé comme une infrastructure commune, quasiment un standard, la plateforme peut prendre une place importante et être appropriée par un grand nombre d'acteurs qui y coopèrent et mutualisent. C'est l'exemple de Wikipedia ou Lichess (plateforme de jeu d'échec en ligne), deux projets, respectivement numéro 1 et numéro 2 mondial sur le service qu'ils proposent, alors que opérés par des acteurs de l'économie solidaire, ici de simples associations de taille très modeste ! Tout l'opposé d'une plateforme à fort capitaux comme les GAFAMS ou Twitter (X), qui se revendent et se transforment selon le bon vouloir de leur propriétaire (ce qui explique peut-être pourquoi le nouveau patron de twitter déteste autant Wikipedia, qu'il attaque régulièrement !)

D'autres part, des réflexes de la part des communs viennent nourrir les pratiques de l'économie solidaire. Ainsi quand il a été question de lancer une plateforme de partage d'objets, un sondage sur un forum de la communauté (des) tiers-lieux^[1] a été mené

pour identifier des solutions déjà existantes. Des premières réponses sont apparues mais peu intéressantes, pas assez pensées pour être ouvertes (les licences du code logiciel n'étaient pas libres). Malheureusement, ce n'est qu'au bout de 6 mois qu'une solution de plateforme libre a été identifiée, en Angleterre. Néanmoins les développements de la nouvelle plateforme étaient déjà lancés. Il était donc trop tard pour explorer la coopération. Pour de prochaines fois, il faudrait déployer une culture et des outils pour de la recherche de solutions libres dans l'écosystème pour pouvoir aller plus vite dans l'identification de solutions existantes, l'un des avantages des communs étant par ailleurs la capacité à coopérer avec l'existant (plutôt que les logiques de rachat dans l'économie de marché de capitaux.

Ce sont ces expériences plutôt issues de la culture du libre, des communs, qui peuvent apporter des perspectives à l'économie solidaire. A l'inverse, toute la perspective pour fabriquer une structuration juridique empreinte de solidarité, ancrée sur les territoires, nous est donnée par le savoir faire des acteurs de l'économie solidaire, qui ont cette connaissance et expérience de longue date.

Christian Mahieu

On pourrait évidemment discuter des courants dont sont issus les uns (l'associationnisme, le coopérativisme) et les autres, les justifications sur lesquels ils fondent leurs pratiques. Mais le dialogue, pour des acteurs engagés dans des alternatives sociales et économiques, porte d'abord sur les « terrains », les actions et les pratiques.

Les initiatives en convergence, comme dans

le cas des plateformes coopératives, forment potentiellement des « espaces de solidarité en communs ». Ces espaces pourraient constituer autant de « territoires en communs » qui, pour nous, tenant de l'économie solidaire et des communs, ne se réduisent pas à la forme que leur donne l'action des pouvoirs publics même si nous avons pesé sur les formes prises par cette action.

Comment envisager ce qui relève de la dynamique autonome des initiatives et ce qui relève du (bon ?) rapport aux institutions, locales notamment ?

Comment les uns et les autres envisagent-ils, selon les convergences et différences, les relations et partenariats avec les acteurs publics, et en particulier les collectivités territoriales ? Comment ces partenariats peuvent-ils associer d'autres acteurs privés que les associations, des entreprises ordinaires, des organisations professionnelles, etc ?...

Joackim Lebrun

Pour contribuer au développement des plateformes coopératives en région Hauts-de-France, nous avons voulu accompagner le changement de posture des collectivités locales. Leur permettre de monter en compétences sur le sujet et de l'investir pleinement pour l'intégrer à leur stratégie de développement territorial.

Acteurs de l'économie solidaire et acteurs des communs (Apes, Coop des communs, RTES, IMTBS et TILT) avons élaboré un dispositif d'accompagnement structuré en deux dimensions à aborder de manière complémentaire. D'une part, la sensibilisation aux plateformes coopératives des élus et des

[1] <https://forum.tiers-lieux.org/t/solution-de-partage-dobjets-objetheque-outillotheque-bibliotheque-dobjets-bricotheque-pour-les-tiers-lieux/2323>

agents de collectivités locales. D'autre part, l'appui aux collectivités dans la mise en œuvre d'un projet d'expérimentation en lien avec les plateformes coopératives.

6 collectivités représentées par des élus et des techniciens ont formé le groupe de participants, ce qui a permis de s'appuyer sur l'intelligence collective et une diversité de contextes. Les accompagnateurs ont pensé et animé le dispositif dans l'objectif de faciliter le passage à l'action et la révélation d'invariants dans le processus de construction des relations entre plateformes coopératives et collectivités, tels que la volonté partagée de répondre aux besoins des parties prenantes du territoire, la gouvernance démocratique et la reconnaissance du travail.

Les agents et élus participants au parcours, issus de la Métropole européenne de Lille, l'agglomération d'Hénin-Carvin, les villes de Lomme, Hellemmes et Libercourt ont énormément évolué au fil d'une vingtaine de rencontres. Le démarrage s'est structuré autour de la volonté des participants de comprendre des concepts peu concrets pour eux. Les premières sessions ont permis de présenter, d'illustrer et de débattre sur l'économie solidaire, les communs et les plateformes coopératives.

Il a fallu du temps pour que chacun puisse mettre la même chose derrière les mots et comprenne la complémentarité entre les rôles des différents acteurs et le rôle de régulateur de l'acteur public. À mi-parcours, les élus et les agents ont pu échanger avec des représentants de plateformes coopératives pour appréhender les effets positifs de celles-ci sur les territoires et révéler les contraintes mutuelles rendant difficile la coopération entre plateformes et collectivités.

Le contraste entre les effets utiles de ces pla-

teformes sur les territoires et les freins à la coopération au sein des collectivités, tels que : la complexité de la commande publique, le regard encore trop souvent négatif sur les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), la nécessité d'obtenir des résultats rapidement, par exemple en matière de création d'emploi, les risques informatiques... a amené le groupe de participants à se mettre en posture de changer les choses au sein des collectivités locales. Ils ont pris le temps d'appréhender le panel de solutions permettant de coopérer avec les plateformes coopératives, puis ils en ont élaboré un argumentaire intitulé « *Des acteurs publics s'engagent aux côtés des plateformes coopératives. Manifeste pour soutenir leur développement dans les territoires* »^[2]. À travers celui-ci, les collectivités locales sont invitées à s'engager « aux côtés de l'économie solidaire et des communs en faveur des plateformes coopératives, pour les effets positifs qu'elles produisent et les valeurs économiques, sociales et solidaires qu'elles portent ». En plus de démontrer les enjeux pour les territoires, cet outil propose 3 niveaux de modalités permettant aux institutionnels de coopérer avec les plateformes coopératives :

1. S'acculturer et comprendre le changement de posture nécessaire,
2. Partir des enjeux du territoire et animer un écosystème coopératif
3. Soutenir le modèle économique des plateformes et renforcer les communs (territoriaux) à l'échelle locale ou des territoires.

Cet argumentaire rédigé par des élus et des techniciens de collectivités à destination d'autres collectivités locales est primordial. Les plateformes coopératives ont souvent eu à faire face à des acteurs publics influencés

par les logiques du tout marché ou du tout public. Aujourd'hui, elles peuvent compter sur un groupe de collectivités locales qui s'est donné pour objectif de soutenir les plateformes coopératives en invitant d'autres collectivités locales à changer de regard et de posture.

Il est important d'appréhender ce qui se joue dans l'accompagnement du changement de posture des collectivités locales. Nous pouvons construire les projets les plus innovants possibles, ils n'auront pas beaucoup d'impact s'ils n'ont pas de modèles pérennes, si faute de cela ils glissent vers le marché et si là où ils s'ancrent la logique du tout marché domine. Il est essentiel de penser l'avenir de l'économie solidaire et des communs à la fois de manière à apporter des réponses alternatives à la logique du tout marché et à la fois de manière à engager le maximum d'acteurs s'inscrivant dans d'autres logiques économiques. Si nous appréhendons le potentiel des collectivités locales en tant que partenaires pour agir en faveur d'une économie au service de la société, alors nous nous donnerons les moyens d'accompagner leur changement de posture.

Lorsque que nous parlons à raison des risques que représentent certains acteurs publics, il s'agit d'acteurs influencés par la logique du tout marché. Fuir les collectivités c'est laisser l'espace au capitalisme. Vouloir rééquilibrer l'économie veut dire incarner une autre logique économique et accompagner d'autres acteurs, notamment les collectivités locales, à rejoindre celle-ci. Un défi à partager entre économie solidaire et communs ?

Simon Sarazin

Oui, cet accompagnement des collectivités à la compréhension de cette ressource globale,

de ce commun, est indispensable. Mais pour que l'institution s'approprié les enjeux de plateformes globales il est indispensable d'avoir des structures locales. De nombreuses plateformes communes, par exemple Wikipedia ou Open Street Map, ont vu des initiatives locales émerger, soit des groupes locaux, soit des associations (Ex : Wikimédia France ou OpenStreetMap France), soit des entreprises proposant des services autour de ces plateformes. Parfois, les institutions publiques ont d'ailleurs su être en soutien de ces structures locales, alors qu'elles n'arrivaient pas à intervenir sur le financement de la plateforme commune. C'est d'ailleurs l'objet d'un des premiers échanges sur le sujet avec Joackim : **il va falloir que l'institution comprenne qu'elle finance une plateforme ouverte qui sera globale, de par la licence libre du logiciel, bien que l'argent vienne des Hauts de France. Mais cela ne veut pas dire que les activités ne seront pas locales.**

Les réparateurs à vélo sont bien installés localement. Mais sans cette plateforme globale, difficile de mobiliser d'autres régions et pays sur l'investissement nécessaire, et donc impossible localement de continuer à faire vivre les activités si des concurrents prennent toute la place comme c'est le cas de Cyclofix. Dans la livraison à vélo, un livreur de Lille.bike à Lille est très clair : « Sans la plateforme coopérative Coopcycle, l'activité locale ne fonctionnerait plus, elle est devenue indispensable ». C'est pourtant une plateforme mondiale, utilisée et améliorée par plusieurs pays du monde, même si à la base créée en Île de France. La compréhension de ces enjeux pour les collectivités publiques à soutenir aussi du global, mais qui ne leur appartient pas, car justement au devenir global, va être important. Et ce sont les structures locales, dépendantes de ces plateformes ouvertes et coopératives, qui seront le maillon indispensable pour raconter cela, sensibiliser à cette culture du commun et

[2] <https://www.apes-hdf.org/page-96-926-0.html>

convaincre nos institutions à adopter la posture adéquate.

Christian Mahieu

Ce qui peut différencier et poser questions, aux acteurs de l'économie solidaire comme aux acteurs des communs, c'est la façon dont ils et elles envisagent et contribuent à l'intégration de ces initiatives, dont ils les mettent en relation les unes avec les autres pour en faire des dynamiques de solidarité débouchant sur des structures socio économiques intégrales pouvant potentiellement faire société solidaire en communs. Le cas des plateformes coopératives le montre, les uns et les autres s'efforcent de mutualiser les démarches d'action, d'en capitaliser les effets (les externalités positives désormais souvent prises en compte par les économistes) et de les faire reconnaître sur l'espace public. Mais l'économie solidaire et les communs envisagent-ils de la même façon cette diffusion / intégration ?

Pour l'économie solidaire, se pose la question du changement d'échelle et de la montée en prévalence économique de la réciprocité face au « tout public » et au « tout marché ».

Pour les communs, se pose la question des alliances et configurations dans lesquelles les communs s'inscrivent, dans des relations plus ou moins compatibles avec les évolutions d'un capitalisme néolibéral, lui-même en transformation.

Ce qui a différencié jusqu'ici c'est la façon dont les uns et les autres s'efforcent de donner du sens à la convergence des initiatives, solidaires pour les uns, en communs pour les autres, à la façon dont elles sont associées, en réseaux nationaux, plus ou moins institués, ou en assemblées volontaires et « trans

locales » pour correspondre aux forces d'un mouvement autonome qui ne se conforme aux seules institutions publiques.

Les expériences vécues par les uns et les autres méritent d'être confrontées.

Joackim Lebrun

Il existe différents modèles de plateformes coopératives. Certaines ont été pensées et sont animées de manière à protéger et développer les spécificités d'un commun global. Certaines ont été pensées et sont animées de manière à protéger et développer les spécificités de l'économie solidaire. Certains visent à mettre sur un pied d'égalité le commun global et le projet d'économie solidaire. Quelques-uns intègrent également l'accompagnement de nouvelles parties prenantes, comme les collectivités locales, vers l'économie solidaire et les communs.

Comment garantir que son modèle socio-économique de plateforme coopérative se maintienne dans le périmètre de l'économie solidaire ? Adopter et développer des pratiques d'économie solidaire, telles que : favoriser la création d'activités d'utilité sociale et écologique et la pérennité des emplois créés, asseoir la primauté de la personne sur le profit, favoriser des modes d'organisations démocratiques, comparer et s'impliquer sur un territoire... Ces pratiques se traduisent notamment par l'hybridation des ressources, un modèle financier basé à la fois sur l'économie de marché, de la redistribution et de la réciprocité.

Comment développer et pérenniser un commun global ? Pour cela il faut concevoir le logiciel utilisé pour la plateforme de manière à ce qu'il soit utilisé par des initiatives aux 4 coins de la France, de l'Europe... Ce qui renvoie aux notions de logiciel libre, de non limi-



En étant le plus ouvert possible, et donc pensé comme une infrastructure commune, quasiment un standard, la plateforme peut prendre une place importante et être appropriée par un grand nombre d'acteurs qui y coopèrent et mutualisent.

tation de l'échelle géographique et de vision commune.

Que veut dire intégrer dans son modèle l'accompagnement au changement d'autres parties prenantes? Il s'agit de faire monter en compétences des parties prenantes qui pourraient ensuite contribuer au modèle de la plateforme. Cela signifie également de faire une place à ces parties prenantes sensibilisées, par exemple en adoptant le statut de SCIC avec un collège dédié aux acteurs institutionnels.

Dans le cadre du projet Plateformcoop, une plateforme coopérative de réparation de vélo, intitulée Rustine Libre^[3], est en train d'émerger. Nous souhaitons construire le modèle socio-économique de cette plateforme de manière à l'inscrire dans l'économie solidaire, préserver un commun global et associer des parties prenantes en plus des réparateurs à vélo, comme les citoyens et les collectivités locales.

Nous sommes au début de l'aventure et voyons déjà qu'un changement de posture autant du côté de l'économie solidaire, que des communs, que des collectivités s'effectue pour que la complémentarité des approches puisse se faire et lutter contre une forme de hiérarchie entre le commun global, les pratiques d'économie solidaire et l'engagement de nouvelles parties prenantes.

Simon Sarazin

Dans les échanges avec Joackim, l'un des points marquants a été de voir l'appropriation possible des plateformes coopératives et des communs à potentiel économique

pour les territoires qui en ont le plus besoin. C'est autant de capital commun pour ceux souhaitant développer des activités économiques dans des villes ou quartiers où le capital financier n'existe pas.

Ainsi la plateforme de réparation vélo Rustine Libre facilitera sans doute la vie de personnes souhaitant se lancer sur la réparation à vélo demain, (en tout cas, sans une énorme commission sur chaque transaction, ni sans se faire déposséder de son outil de travail ou de son choix de statut).

Autre exemple, les plans partagés d'objets sous licence libre sur les plateformes comme wikifab aident déjà les personnes à fabriquer des objets. Cela intéresse particulièrement le programme KPA-Cité, un dispositif qui cherche justement à réaliser du développement économique coopératif dans ces zones où il y a une faible capacité d'investissement financier et où certaines compétences métier peuvent manquer.

Un autre point de discussion a été de réfléchir à comment ces plateformes pouvaient être utiles à un écosystème comme celui des CAEs et de leurs entrepreneurs salariés. Ce sont plus de 12 000 entrepreneurs sensibles à l'économie solidaire, et implantés dans les territoires. Si les plateformes permettent à ces derniers de travailler avec elles, c'est un potentiel de déploiement beaucoup plus important et des partenariats passionnants qui se dessinent alors. Pour autant, ce n'est pas toujours évident.

Ainsi Coopcycle a apposé une règle dans son association qui empêche l'usage de la plateforme aux CAEs et associations sur le moyen terme (après 2 à 3 années d'utilisation). Un débat est donc en cours^[4], mené suite aux

échanges sur ce sujet lors de l'accompagnement. Sur une autre plateforme, Mobicoop, dédiée au covoiturage, nous avons sollicité le président pour identifier les activités économiques déployables par des personnes en CAE. Deux pistes sont proposées, activables rapidement, permettant ainsi de l'économie ancrée sur le territoire, et facilitant le lien entre plateforme et CAE (Les deux pistes en cours d'exploration sont « Faire partie du réseau de personnes conseils en mobilité » ou « devenir ambassadeur de la coopérative »). La perspective est la même dans le contexte des tiers lieux dont les activités^[5] reposent énormément sur les plateformes.

C'est autant de **pistes de partenariat où, localement, la plateforme coopérative, la Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs, le dispositif KPA-Cité, le tiers-lieu entrent en synergie et se nourrissent**. Avec des liens de plus en plus forts entre les différentes plateformes qui peuvent se compléter en terme de service (par exemple un achat groupé ou un partage d'objets suivi d'une livraison ou d'un covoiturage), c'est un projet de société qui se peut se redessiner à des échelles locales, basé sur des solidarités permises par les communs (de lieu, de connaissance, de plateforme, de coopérative d'entrepreneur) et l'économie solidaire.

Christian Mahieu

Les initiatives renvoient souvent à des argumentaires potentiellement différents en matière de valorisation économique. C'est aussi le cas (et les problèmes vont de pair) s'agissant du rapport au travail et à ses formes instituées en salaires et emplois, avec des rémunérations vues sous l'angle de la solidarité et/ou de l'autonomie, de la non subordination des salariés. Pour les uns ce sera le pri-

mat donné à la sécurisation solidaire des rémunérations dans les formes disponibles du salariat, pour les autres ce pourrait être les formes émergentes d'alternatives en matière de rémunération qui privilégient le revenu de transition écologique et ou le revenu de contribution. Comment les associer dans les démarches communes à l'économie solidaire et aux communs ?

Joackim Lebrun

Quel travail voulons-nous au sein des plateformes coopératives ? Comment proposer un travail inclusif et de qualité aux travailleurs ? Comment lutter contre le positionnement du travail comme une variable d'ajustement du modèle financier ? Comment faire du travail le deuxième commun, aux côtés de la ressource, au sein des plateformes coopératives ?

Certaines plateformes coopératives se positionnent en faveur de l'inclusion sociale, comme Coopcycle qui s'adosse à des structures d'insertion, ou les Oiseaux de passage qui recrutent des personnes en insertion. D'autres avancent sur l'implication des travailleurs dans la gouvernance. D'autres encore investissent l'évolution des statuts d'emplois et des modes d'organisation du travail. Toutes sont confrontées à des formes de précarisation du travail et aux risques qui jalonnent le métier des travailleurs. Les travailleurs au sein des plateformes coopératives trouvent du sens dans leur travail, parce que leur activité est porteuse d'utilité sociale et que leur structure adopte des pratiques d'économie solidaire. Ils peuvent s'impliquer dans le fonctionnement de l'activité et participer à la gouvernance du projet. Pour autant, il est primordial d'appuyer la sortie des travailleurs des plateformes coopératives de

[3] www.rustinelibre.fr (disponible à partir de janvier 2024)

[4] <https://agora.les-cae.coop/t/utilisation-de-coopcycle-dans-les-caes-charte-cooperative-de-marque-collective-pour-pouvoir-lutiliser/2295/2>

[5] <http://vu.fr/service>

la précarité. Nous sommes convaincus que cet enjeu ne peut dépendre uniquement des règles du marché. Il nous faut faire reconnaître l'utilité sociale des plateformes coopératives et sécuriser le revenu des travailleurs s'appuyant sur le triptyque : marché, réciprocité et redistribution.

À nouveau, acteurs des communs, de l'économie solidaire et acteurs publics ont tout intérêt à s'unir pour apporter des réponses à cet enjeu.

Concernant Rustine Libre, nous sommes au début de la démarche de construction d'un cadre sécurisant pour les réparateurs. Nous savons qu'il faut autant d'énergie pour faire du travail un commun au sein de Rustine Libre qu'il en faut pour le logiciel. Nous sommes frappés par la grande précarité qui existe parmi les réparateurs de vélos de notre réseau. Ce que nous construisons doit produire des réponses autant sur la question du travail que sur la question du revenu des réparateurs.

Sur la question du travail nous sommes en train de révéler le travail réel des réparateurs embarqués dans ce projet collectif. Bien entendu il y a le temps qu'ils passent à la réparation de vélos, mais aussi celui dédié à l'usage de la plateforme, la remontée de leur expérience d'usage, leur participation à la gouvernance, et le temps dévolu à la coopération entre eux. La coopération entre eux est complémentaire aux apports de la plateforme. Certes l'outil facilite la mise en relation avec les cyclistes, mais lorsque l'un d'entre eux n'est plus en mesure de tenir les délais, ou a besoin d'une pièce en urgence, c'est bien la coopération entre réparateurs qui permet d'y répondre.

Nous devons prendre en considération l'ensemble de ces temps, et construire un modèle de revenu qui permet de les reconnaître. Plus nous accompagnons la coopération

entre réparateurs, plus ils intègrent ce mode de faire dans leurs pratiques. Si la coopération devient un réflexe, ils bénéficieront de plusieurs leviers issus du projet de plateforme et y contribueront davantage. La coopération entre réparateurs peut constituer un levier de mobilisation des collectivités locales. Organisés en collectif d'acteurs, les réparateurs seraient davantage en capacité d'expérimenter des dispositifs permettant de mettre le travail en communs, comme la caisse de sécurité économique, le revenu de transition écologique...

Simon Sarazin

Dans les communs, nous sommes confrontés à **un enjeu de la rémunération à posteriori du travail**, notamment dans les cadres où la contribution est très ouverte, où il y a abondance potentielle de contributeurs mais qui ne sont pas identifiables en amont et où la prévisibilité des actions est difficile à mener (c'est typiquement le cadre de contribution à Openstreetmap ou Wikipedia, qui eux ont décidé à ce stade de ne pas traiter la question de la rémunération des contributeurs). Dans ces cadres là, qui sont assez typiques des plateformes, la rétribution à posteriori du travail, et incluant tous les contributeurs pour des soucis d'équité, amène à réimaginer les rémunérations, notamment avec la mise en place de ce que l'on appelle le "budget contributif" ou "corémunération". Le salariat avec "rémunération fixe" et "à priori" (on sait combien on sera payé avant de contribuer) devient dès lors très compliqué. Par ailleurs, dans les communs, contributeurs au commun et usagers du commun sont les mêmes personnes. La subordination propre au salariat devient compliquée à positionner dans l'organigramme, démunie par ailleurs de personnes prêtes à jouer le rôle d'employeur, et la valeur du travail se complique quand on est soi-même usager de ce que l'on produit

par notre travail...

Néanmoins, les acteurs de l'économie solidaire nous rappellent à l'ordre sur ça. Car si les pratiques amènent à penser le travail et la rémunération autrement, cela empêche-t-il de protéger les rémunérations et les droits des contributeurs ? L'usage des CAEs protège en partie puisque les revenus des contributeurs peuvent alors finir en un salaire, incluant les cotisations à l'ensemble des caisses de solidarité (retraite, chômage, etc... Mais ce n'est pas suffisant. La piste de la création d'une sécurité sociale des contributeurs aux communs paraît intéressante à creuser, que nous pourrions financer comme pour les cotisations chomages (x% sur nos revenus contributifs). Ainsi, si les communs autour de nous n'ont plus de revenus, une sécurité se mettrait en place pour continuer à assurer la contribution rétribuée de ces personnes à des communs, et même si les communs ont les caisses vides. Ce serait une sécurité sociale de la contribution, qui permettrait par ailleurs de faciliter l'investissement dans les communs n'ayant pas encore assez de revenus ou dans de nouveaux communs. L'économie solidaire a sans doute des expériences sur les modalités de création de ce type de caisse de solidarité.

Conclusion(s)

L'économie sociale et solidaire et les communs sont confrontés à ces questions et doivent y répondre pour assurer la convergence des initiatives et en dégager des dynamiques communes. Dans un article récent de la revue en ligne Sens Public et sous le titre « **Vers des communs créolisés qui habitent le monde ?** »^[6] Romain Lalande pointe une question essentielle dont il fait l'élément dé-

[6]: <https://sens-public.org/articles/1424/>

cisif de toute mise en commun, celle des finalités de l'action collective qu'est avant tout un commun. Il nous dit d'une façon simple et claire : « **J'aurais tendance à penser que les communs s'articulent davantage autour de finalités que de ressources** ». Dans un moment où le sujet des communs devient majeur, et où le réflexe « ressource » pourrait prendre le pas sur les finalités, il est intéressant de renforcer ce lien entre ESS et Communs pour travailler ensemble nos finalités, notre inclusivité et nos solidarités par les communs. Dans son article Romain nous dit aussi **Créolisation et lisière portent un enseignement similaire : la relation rend fertile là où l'entre-soi stérilise**.

Les exemples de cet article nous le prouvent déjà. Ils ont permis de révéler de nouvelles perspectives pour notre avenir proche. Ce n'est pas si anecdotique que KPA-Cité, dispositif issu de la culture des communs, se rapproche en ce moment de l'APES pour la suite du portage de son dispositif, il y a bien eu une part de créolisation et ou lisière qui s'est constituée.

Créolisation et lisière portent un enseignement similaire : la relation rend fertile là où l'entre-soi stérilise

Les acteurs publics et les plateformes coopératives : quels modes de coopération dans quels écosystèmes ?

Delphine Boudet, accompagnatrice pour et à la convivance.

Mon fil rouge est la coopération entre personnes, acteurs, systèmes. J'accompagne donc autant des personnes que des démarches collectives dans un esprit de Convivance. J'ai été fonctionnaire pendant quasi 20 ans dans les différents échelons de collectivités locales, sur des fonctions variées (chargée de mission, cheffe de service, directrice, coordinatrice...), sur 2 axes les politiques publics envers les publics (Petite Enfance, Personnes âgées) et l'action sociale (Protection de l'enfance, jeunes et adultes en grande précarité) puis sur les fonctions supports (gouvernance, RH, finances, marchés publics, logistique). Communeuse depuis 2010 avec des contributions pratiques et théoriques, formée aux Communs de Capabilités, je suis psychologue du travail et des organisations en devenir.

Les 29 et 30 septembre 2023 se déroulaient la résidence rassemblant les acteurs publics et les coopérateurs de plateformes coopératives pour accélérer et soutenir le développement de ces plateformes dans le cadre de la démarche Plateformcoop^[1] pilotée par l'APES - Association Pour l'Économie Solidaire en Hauts de France. Quels enseignements, apprentissages, questionnements pouvons-nous en retenir ?

Tout d'abord, précisons notre contexte de résidence. Engagés pour se donner et prendre

du temps pour approfondir en longueur nos sujets (modèles économiques, destinataires, manières de travailler, statut des travailleurs...), nous sommes percutés par les émeutes déclenchées par la mort du jeune Nahel à Nanterre consécutif au tir d'un policier lors d'un contrôle routier. En effet, la nuit du 28 au 29 juin est plus particulièrement intense sur la métropole lilloise. La voix du Nord titre : « *Mort de Nahel: une nuit de chaos et d'émeutes à Lille, Roubaix et Tourcoing, des vidéos impressionnantes* ». ^[2]

[1]: <https://apes-hdf.org/page-96-0-0.html>

[2]: <https://www.lavoixdunord.fr/1346264/article/2023-06-29/batiments-en-feu-videos-surrealistes-une-nuit-de-chaos-et-d-emeutes-lille>

Nous commençons donc nos ateliers dédiés aux acteurs publics^[3] dans un état particulier : pour certains proches de la sidération, pour d'autres, rempli de dégoût devant tant de violence, ou encore avec un lourd sentiment d'impuissance et aussi une défense de mise à distance. Les portables sonnent ou vibrent : des sms de collègues qui transmettent les infos ; un élu de commune qui appelle et fait part de ce qu'il voit : des jeunes qu'il connaît qui dégradent les établissements publics. Le contexte a percuté les acteurs publics entre urgence, temps suspendu, étrangeté d'être en résidence et de tout cela, est sorti un besoin de lâcher, déléster...

Nous avons malheureusement noté l'absence d'élus et identifié la difficulté des techniciens à se rendre pleinement disponibles sur deux journées consécutives. Cela a donc coloré la résidence.

Il s'agit donc ici de tenter de rendre compte de toutes les dimensions visibles et invisibles de ce qui a pu se jouer entre nous (acteurs publics, co-animatrices et référents de la capitalisation des ateliers) en comité restreint et lors de ces temps intenses au demeurant.

Nous approfondirons 4 points à partir des éléments partagés en résidence en atelier spécifique dédiés aux acteurs publics puis lors de la remise en commun entre tous les acteurs et encore ensuite dans les temps d'infusion et de croisements heureux avec certains.

Les propos repris sont anonymisés pour res-

pecter la règle de confidentialité que nous nous étions fixée et qui nous permettait de partager a priori plus en profondeur et en sécurité.

1. L'enjeu de gestion des paradoxes qui traversent le service public et plus particulièrement les collectivités locales

Les acteurs publics présents ont d'abord partagé ce qu'ils ont appelé des « injonctions paradoxales » dans leur activité. Cela a fait écho avec l'article de Geneviève Fontaine^[4] où elle invite à « revisiter nos rapports au temps, à la valeur, à l'espace, aux savoirs, aux altérités et aux institutions ».

La question du temps dans ses différentes acceptions (durée, temporalité, immédiateté, lenteur...) a été mise en exergue dès le début de la résidence. « *C'est un luxe de s'offrir 2 jours pour penser* » a pu être dit avec enthousiasme par certains; pour d'autres, « *cela m'est impossible, je n'ai pas la main sur mon agenda. Je dois demander [à ma hiérarchie] ou je dois prioriser.* »

Devoir tenir des calendriers divers comme l'agenda politique plutôt sur un temps court induit une certaine posture de pressurisation envers les acteurs des plateformes pour montrer à voir, rendre effective une demande quand ceux-ci sont en train de co-construire et de définir parfois à tâton leur propre modèle en s'inscrivant sur du temps long.

[3]: Qu'est-ce qu'un acteur public dans notre situation ? Ce vocable regroupe ici aussi bien les élus que les techniciens engagés dans la démarche "Plateformcoop". Il peut y avoir des élus municipaux ou d'intercommunalité, de même des chargés de mission portant les politiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou de l'innovation sociale...

[4]: Geneviève Fontaine. Du social au commun : des conditions favorables au changement de paradigme. Colloque "Du social au commun : un changement de paradigme. Regards croisés en droit, économie et philosophie", Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de l'État, Oct 2022, Nancy, France. hal-03815717

Les techniciens territoriaux savent aussi l'impact que cela peut avoir sur le propre travail qui est de définir la politique publique dans ses modalités en accord avec les règles de droit (calendrier officiel de délibération des élus par exemple) et en lien avec la procédure interne de la collectivité (notamment les collègues des services juridiques).

Ce point de tension autour du rapport au temps et aux différentes temporalités des acteurs de notre écosystème en recherche (acteurs publics élus et techniciens et acteurs de plateformes) s'inscrit dans une logique de planification de l'activité, avec une manière linéaire de concevoir le temps, dans une démarche de conduite de projet séquentielle... Retrouver des marges et de la souplesse est possible à partir du moment où on transforme le paradigme : ce n'est plus la fin, le résultat à atteindre dans tel calendrier (la deadline) qui nous tient mais un « devenir permanent, un inachevé permanent »^[5]. Aussi, ce n'est plus la conception linéaire qui prévaut (le passé-présent-futur, l'immédiat-le lointain, le court-moyen-long terme) mais la *futurité*^[6], une conception du temps passé sur des boucles, deux cercles en forme de 8.

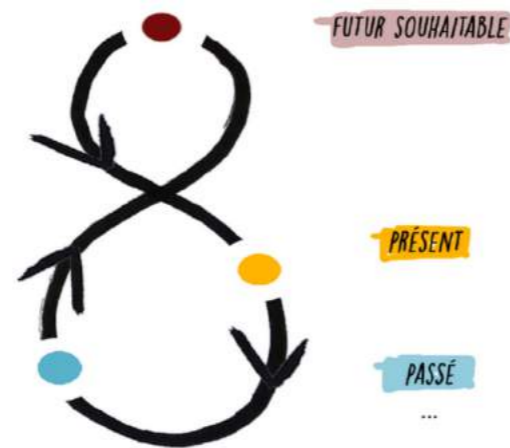
Les acteurs publics sont donc obligés dans la culture actuelle de tenir les projets par les deux bouts : une vision long terme des porteurs de démarche comme pour une plateforme coopérative et une vision court terme pour l'institution pour laquelle ils travaillent. L'innovation devient alors dans ce cadre temporel prise en étau et se resserre avec le côté prédictif des attendus avec la vision linéaire du temps et la méthodologie de projet.

Ce paradoxe autour des enjeux de l'expérimentation est particulièrement visible : qu'est-ce qu'il fait que l'idée d'expérimenta-

tion au local soit portée par les collectivités et pourtant si peu pratiquée ?

On peut émettre l'hypothèse que le montage et l'alignement des paramètres pour passer en mode expérimental sont complexes à obtenir au regard des paradoxes notamment temporel et organisationnel.

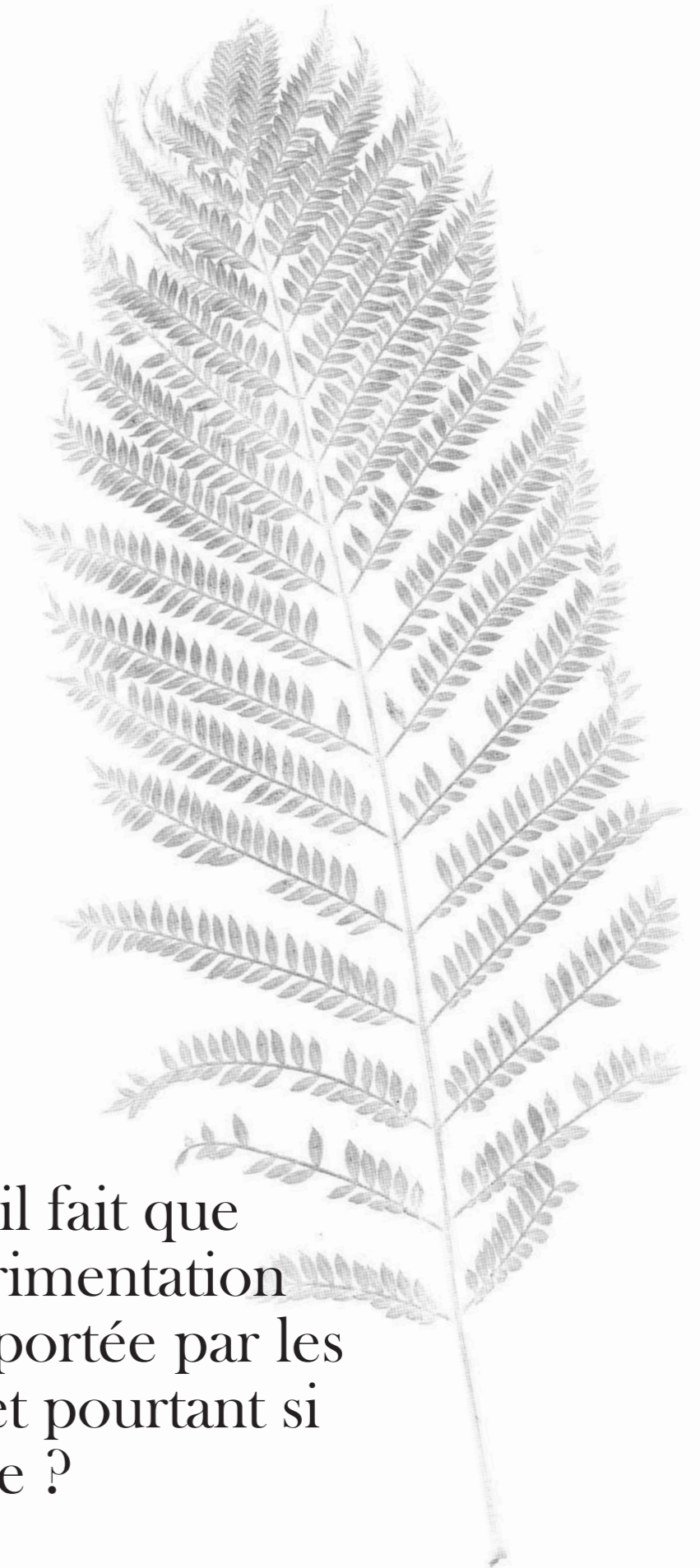
Cela nous amène à investiguer le propre écosystème des collectivités locales de l'intérieur.



Le passé est présentement pensé et donc dans le présent, et en imaginant le futur à ce moment, le futur convoque dans le présent, le présent englobe donc le passé et le futur dans une conception dynamique.

[5]: Geneviève Fontaine, op.cit.

[6]: https://institutgodin-ressources.com/wp-content/uploads/2021/08/MEP-FUTURITE-_VFfinale-Web.pdf; Partie 3 p17-21



Qu'est-ce qu'il fait que l'idée d'expérimentation au local soit portée par les collectivités et pourtant si peu pratiquée ?

2. L'enjeu de compréhension de son propre écosystème impacté par le New Public Management ou Nouvelle Gestion Publique (NGP)

En effet, il a été particulièrement intéressant en partant de la pratique des acteurs publics en présence de nommer ce qui est attendu de leur part dans leur institution : « on a un budget à tenir. ...Il y a une pression sur la consommation budgétaire et on est dans des politiques d'anticipation, là où on n'a pas toujours la vue. »

Les pratiques sont dictées par les fonctions supports (RH, finances, marchés publics notamment). Les interlocuteurs de première lignes pour les plateformes sont en fait eux-mêmes pris dans un fonctionnement où il leur faut s'organiser des marges de manœuvre.

Que s'est-il passé ?

Dans les années 1960, l'introduction de la RCB (rationalisation des choix budgétaires) a ouvert la voie à une vision gestionnaire de l'activité de l'État. En 1983, avec le tournant libéral, il s'agit de mieux gérer l'État et de le réformer par une nouvelle philosophie de gestion publique. La réforme libérale anglaise identifiée plus tard sous le vocable New Public Management infuse en France : l'idée est de gommer toute différence de nature entre gestion publique et gestion privée au titre de la rentabilité et de la performance. Cela impacte les différentes fonctions de toute organisation de service public (État,

collectivités...) : le côté stratégique, financier, marketing, ressources humaines.

Aujourd'hui, le projet politique est bien souvent confondu avec les objectifs de NGP et se définit comme gouverner en contenant les dépenses. Ce sont les règles du marché qui s'imposent à la gouvernance publique. L'arsenal législatif est mis en place et progresse rapidement jusqu'à devenir la seule évidence : le partenariat public-privé, le recours à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), le recours à l'appel à projet, la quasi automaticité de certains services en délégation de service public (DSP). La partie financière a aussi été normée par la Loi Organiques des Finances Publique de 2001 pour l'État et en 2004, elle se transpose pour les collectivités. Elle révolutionne la manière penser à partir de la performance des actions menées.

D'autres points ont pu être développés et notamment la partie travail : des réformes régulières depuis 20 ans pour rapprocher le droit du travail et le statut de la fonction publique avec l'introduction en 2019 du contrat de mission laissant la porte ouverte de plus en plus au développement d'une fonction publique de contractuels agissant pour une mission et peut-être moins porté par l'intérêt général. A cela s'ajoutent une difficulté à trouver du sens au travail, une *souffrance éthique*^[7], des conflits de valeurs, une impulsion (ou/et réalité ?) de lutte ou résistance contre l'institution elle-même pour pouvoir travailler.

Il a été mis en évidence un changement profond de paradigme qui résume assez bien l'évolution : « *on est passé du service public à des services aux publics.* » Effectivement en terme d'organisation, on peut constater un changement de braquet avec une prédominance des fonctions support (RH, finances,

marchés publics, communication-marketing) sur les fonctions métiers (constructeurs et pilotes de politiques publiques).

D'après E Dupont et E Jourdain^[8], la conception française de l'Etat explique l'organisation (et la désorganisation) des services publics. Le déploiement auprès de la population et leur développement dans une logique d'intérêt général abstrait partant de l'individu où les services publics s'adressent avant tout à une masse indistincte les rend hors sol. De plus, les services publics sont créés pour mettre en place et exécuter une politique publique. Le citoyen est vécu comme un administré, usager dans une conception mineure. Cela pose la question de l'enjeu relationnel de la gestion des biens publics et la passivité de l'usager allant parfois même jusqu'au non recours.

Face à ce constat déroutant, que pouvons-nous faire ?

Les auteurs apportent aussi une dimension située à la problématique comme une ouverte pour l'action. Au XIX et XXIèmes siècles, c'est la période de l'essor du marché puis au milieu du XXIème siècle, pour contrer les inégalités, l'Etat Providence est installé et les Communs sont affaiblis. Aujourd'hui, la logique de marché est prépondérante et depuis la fin du XXIème siècle, on constate le déclin de l'Etat (par absence de capacité ou de volonté ?) et notamment au regard du manque de régulation dans les secteurs de l'environnement, de la connaissance et du numérique et une revitalisation des Communs.

Si on regarde le phénomène sous l'angle de la psychologie du travail, on peut alors consi-

dérer que la coopération semble apporter une piste intéressante pour redynamiser les acteurs publics à l'interne de leur institution et redévelopper leur pouvoir d'agir en tant qu'être et acteur du système territorial.

3. Redévelopper son pouvoir d'agir en tant qu'être et acteur du système territorial

Les participants de l'atelier acteurs publics ont donc essayé d'identifier les problématiques vécues et de les partager pour co-construire des ressources leur permettant de redévelopper leur pouvoir d'agir.

Cette notion de pouvoir d'agir est complexe car elle fait appel à plusieurs courants et champs sémantiques : développée aux Etats-unis dans le champ des luttes sous le terme d'empowerment dans les années 1970 et tranverse plusieurs auteurs comme Paulo Freire et la pédagogie des opprimés, Saul Alinski, père fondateur du community organizing, Martha C Nussabum et Amartya Sen pour l'approche par les capacités, Judith Butler pour les questions de genre, Yann Bossé au Canada avec l'encapacitation et le DPA-PC (développement du pouvoir d'agir des personnes et collectifs)... Pensée donc initialement dans le domaine des luttes, elle a été travaillée dans le courant de la Clinique de l'Activité par Y Clot, psychologue du travail dans une dimension de santé au travail. Pour lui, la protection de la santé du travailleur se joue dans le fait de pouvoir se reconnaître dans ce que l'on fait soi et avec les autres. Il insiste sur la notion de « travail bien fait ». Pour pouvoir le définir, il faut pouvoir échanger sur les critères de la qualité du travail. C'est ce qui a donc été éprouvé pendant ce temps dédié.

[7]: Concept de Psychodynamique du travail porté par Christophe Dejourn

[8]: Emmanuel Dupont et Edouard Jourdain, Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIème siècle, Ed L'Aube et Fondation Jean Jaurès, 2022, p52-53

En sont ressorties plusieurs axes pouvant faire ressource pour les acteurs publics :

S'autoriser à travailler les « liens faibles » au sein de la collectivité selon l'expression reprise par Sandra Laugier. Par exemple, on n'imagine rarement qu'un acheteur public se sente concerné par des activités autres que juridiques... Nos représentations sont à l'œuvre ! S'autoriser la rencontre, apprendre à se connaître, apprendre à connaître et comprendre les contraintes respectives pour mieux coopérer est essentiel. Le faire dans l'urgence, sous la contrainte d'un calendrier tendu ne permet pas d'asseoir un socle commun de coopération.

Aussi, la vulgarisation des activités et/ou politiques publiques auxquelles contribuent des acteurs du territoire et particulièrement des coopérateurs de plate-forme est un enjeu fort des fonctions métier vers les fonctions supports (RH, finances, marchés publics, juridiques). Ces liens faibles sont précieux pour imaginer, inventer, trouver des solutions et parfois pour infuser et diffuser au-delà de ce que l'action prédictive avait envisagée. Il est arrivé que ce soit un élu en charge des finances d'une collectivité qui soit le fervent défenseur d'une politique publique spécifique envers des publics par exemple!

Un axe de tension bien souvent aussi évoqué est le rapport aux élus pour les techniciens et sans doute réciproquement. Comment faire en sorte que ces deux mondes se rencontrent pour former une synergie au bénéfice du territoire et de son écosystème ? « *Comment faire quand parfois on a un portage politique flou, mou ?* »

Cette vaste question a donné lieu à ce que d'aucun appellerait des échanges de pratiques pirates qui peuvent en fait s'apparen-

ter à la reprise dans son giron de son pouvoir d'agir : s'entourer de pairs pour avoir à la fois des conseils et un espace de ressourcement. Se créer son réseau est l'entretenir fait partie du travail. Par rapport à la démarche Plateformcoop, on voit tout l'intérêt et l'apport de cette dimension collective du pouvoir d'agir grâce à un portage extérieur organisé (par l'APES) dans le cadre d'une démarche officielle (Projet Plateformcoop). L'enjeu est que cette dynamique puisse être continuée par les acteurs publics eux-mêmes légitimes à investir cette dimension collective.

Partager ses contraintes aux acteurs de l'écosystème plutôt que de vouloir tenir une façade ou une posture sachante là où parfois les enjeux sont nombreux et complexes est aussi une pratique saine si elle est équilibrée. Plus les acteurs de l'écosystème travaillent en coopération (au sens de réaliser une œuvre commune), plus ils seront aptes à s'épauler et à trouver des ressources non pas contre mais pour soutenir leur démarche, à interagir dans les espaces adéquats. Bien souvent, c'est lien de personne à personne qui permettra l'authenticité dans l'échange plus que le cadre relationnel imposé par des fonctions et rôles tenus par chaque partie prenante.

Après ces trois premiers points, vient logiquement celui des conditions de soutien aux plateformes coopératives dans ce contexte.

4. Les conditions de soutien des plateformes coopératives...

Il est encore difficile de tirer un bilan précis des émeutes qui ont eu lieu pendant la résidence ainsi que des perspectives claires de ce qu'il s'est passé et comment y remédier. La 27ème région s'y est employée dans des at-

liers participatifs des acteurs de la politique de la Ville^[9]. Il y a nécessité de sortir la politique de la ville de la marginalisation des politiques publiques tout comme ceux qu'elle tente d'accompagner. Cela signifie de recentrer l'objectif sur le respect des droits fondamentaux de tous au premier rang desquels est positionné celui de vivre en sécurité et donc de sortir de zones de non-droit, de discriminations. Il s'agit donc de rendre effectif ces droits.

Cela fait écho de fait à la situation des travailleurs de plateformes coopératives qui non sans aucun droits sociaux, restent néanmoins fortement exposés à la précarité dans l'activité et l'emploi d'une part, et, d'autre part, dont le travail multifacette n'est pas reconnu, voire utilisé sans reconnaissance pécuniaire, le lien social et la solidarité étant peu anticipables, mesurables, objectivables par exemple.

Dès lors, il s'agit de mettre en place des conditions de soutien effectives aussi. Reconnaître les enjeux et les bénéfices de ce type de plateformes pour les travailleurs eux-mêmes et pour les consommateurs-citoyens en terme de service mais aussi de cohésion sociale. Par exemple, un livreur à vélo peut apporter certes sa course mais aussi des informations utiles sur la circulation, l'état de la route à la puissance publique. Un travailleur de ressourcerie peut vendre à bas coût l'objet souhaité mais aussi permettre une action de réemploi.

Plus que de développer un contre-argumentaire sur les plateformes dites capitalistiques ou algorithmiques et prôner les plateformes coopératives, c'est une vision collective de plateformes coopératives qu'il serait intéressant de mettre en valeur. La fonction de plaider des acteurs publics initiés est indispensable.

Mettre en avant un argumentaire clair et lisible pour que cela touche directement aux enjeux actuels et futurs. Une plateforme coopérative, c'est un outil de la transition, c'est de l'emploi local non délocalisable, c'est de la valeur créée localement, c'est un service de proximité associé à des externalités environnementales, sociétales, démocratiques qu'on vise positive.

Pour une collectivité, soutenir une plateforme coopérative permet de se doter d'un soutien à la citoyenneté, de sortir l'usager/consommateur d'une posture passive pour devenir acteur de son choix. L'enjeu est donc de taille pour chacun : le coopérateur de plateforme peut ainsi consolider son revenu, la collectivité peut en faire un acte vertueux de valeur économique pour le coopérateur, pour le citoyen et la dynamique territoriale.

[9]: <https://nouveauxaccords.la27eregion.fr/> et plus particulièrement celui du 19/09/2023

Les plateformes coopératives : des solutions numériques d'intérêt général à saisir dans la conduite de l'action publique locale !

Jean-Christophe Lipovac, adjoint au Maire de Lomme, participant du parcours de sensibilisation des « plateformes coopératives » organisé par l'APES

Pourquoi la ville de Lomme s'est engagée dans le parcours de sensibilisation « plateformes coopératives » ?

Face à l'urgence climatique et écologique, et à l'accroissement des inégalités sociales et environnementales qui se renforcent et s'amplifient, les collectivités locales sont au cœur de problématiques et d'enjeux complexes à prendre en charge. Bien que leurs compétences et leurs moyens soient limités, sans se résigner, comment répondre à ses grands enjeux ? Avec lucidité en regard de ces enjeux, mais aussi détermination, optimisme et humilité, la ville de Lomme s'est engagée dans une politique de « transitions » : le pluriel marque ici l'ambition de conduire une politique globale prenant en compte la multiplicité des transitions à l'œuvre et à mener de front : écologique, économique, sociale, culturelle, démocratique, et numérique.

Partant de ses domaines de compétences, et dans le but d'exercer pleinement ses responsabilités, la municipalité de Lomme cherche concrètement à adapter la ville aux crises écologiques et à engager une bifurcation de notre modèle de développement pour concrétiser avec les habitants et les acteurs de la ville des modes de vie, de production et de consommation plus soutenables. « Faire ensemble » : c'est dans cette perspective qu'une feuille de route « Lomme en Transitions - Horizon 2030 » - votée à l'unanimité en décembre 2021 - a été co-construite et structurée autour de quatre grandes finalités et de quatre grands leviers d'action. Ainsi, quatre grandes finalités sont poursuivies dans le but de répondre aux besoins essentiels de tous au travers de la préservation du vivant et de la nature en ville ; de la ville - habitat et mobilité - bas carbone ; de l'économie soutenable, circulaire et inclusive ; et de l'alimentation et la santé. Pour accompagner cette transformation sociétale, quatre grands leviers d'actions sont mobilisés : la démocratie participative ; l'éducation, l'éco-citoyenneté et la culture ; le numérique citoyen et

soutenable ; et, enfin, l'exemplarité de l'administration.

Le « numérique citoyen et soutenable » constitue l'une des 8 priorités de la feuille de route. Dans ce cadre, la municipalité cherche en particulier à promouvoir la sobriété numérique en lien notamment avec la démarche d'administration « exemplaire et responsable ». Il s'agit également de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme : enjeux majeurs qui touchent différentes tranches d'âges de la population. Plus encore, un dernier objectif est de sensibiliser le grand public aux enjeux numériques, à ses usages et leurs impacts, et également à la maîtrise des données. Les « datas » constituent en effet le « cœur du réacteur » de l'économie numérique. Elles restent pourtant (très) éloignées des préoccupations du plus grand nombre qui ignore totalement ce que certaines plateformes en feront. Un projet de lieu dédié à « l'éducation numérique pour tous », aux (nouveaux) usages et à la maîtrise des données porté par la Municipalité constitue un projet « phare » de la feuille de route « Lomme en Transitions ». Au-delà de la sensibilisation et de l'éducation au numérique ciblées notamment sur les plus jeunes (mais pas que), comment aller plus loin dans le but de promouvoir d'autres usages numériques à l'échelle de la ville et dans une perspective de soutenabilité ?

A quoi peuvent servir les plateformes coopératives ?

C'est dans ce contexte, et dans cette perspective d'aller plus loin en faveur de la promotion et de la mise en œuvre d'une « transition numérique citoyenne et soutenable » que le parcours d'acculturation aux « plateformes coopératives » proposé par l'APES a trouvé un écho favorable auprès des élus lommeois. Bien que les « plateformes coopé-

ratives » recouvrent alors leur lots d'inconnues et de questionnements, tant pour les élus que pour les techniciens de la ville, l'appel à candidature de l'APES s'est révélé rapidement comme une opportunité de mobiliser des solutions numériques « solidaires » pour accompagner d'autres usages numériques au service des habitants et des acteurs de la ville.

En l'occurrence, un tiers-lieu citoyen autour des transitions a émergé sous l'impulsion de la ville courant 2022 et 2023. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la ville, l'analyse de 70 réponses citoyennes, la constitution d'un collectif citoyens et la création d'une association, le « quai des transitions » a ouvert ses portes en mai 2023 dans l'ancienne gare de Lomme en plein cœur de ville. Ce tiers-lieu citoyen, en coopération avec la ville, vise à promouvoir et à accompagner des modes de vies plus solidaires et soutenables. La plateforme d'échanges de biens et de services TIPIMI a rapidement été identifiée comme une potentielle solution numérique « open source » pour concrétiser à l'échelle de la ville un dispositif d'échanges de biens et de services entre habitants. Un collectif d'acteurs engagés, un lieu, un outil numérique : les ingrédients d'un « commun territorial et numérique » est ainsi en germe sur la ville de Lomme.

Autre piste à l'étude, dans le cadre du projet de « Maison de l'Alimentation Durable » (MAD) portée par la ville. Au-delà de la création d'un « lieu ressources » de la « graine à l'assiette », le projet de MAD se veut un « lieu réseaux » des acteurs du système alimentaire local. Autrement dit, il s'agit notamment de faciliter les liens entre les producteurs et les consommateurs, promouvoir et faciliter des modes de distribution « alternatifs » et renforcer les liens « ville(s) et campagne(s) » à l'échelle de la MEL. La MAD va prochainement entrer en phase de préfiguration, une collaboration avec la SCIC CoopCircuit

constitue à nos yeux une perspective pertinente pour accompagner le développement de circuits alimentaires de proximité en mettant à disposition des outils numériques là aussi « open source » qui faciliteront les échanges entre acteurs de la production et de la distribution alimentaire vers les consommateurs finaux.

L'accompagnement de l'APES a permis très concrètement de mieux comprendre ce que recouvrent les plateformes coopératives, et, très concrètement, d'identifier des plateformes existantes. D'autant que ces plateformes open source ont la capacité intrinsèque de s'adapter pour répondre aux attentes et besoins réels des acteurs locaux, pour des solutions « sur-mesure ». Le parcours a en effet permis de découvrir une diversité d'outils numériques « open source » et de révéler leurs potentialités en termes de « services aux publics » et de développement soutenable local. Il faut reconnaître que le potentiel des outils existants reste encore à explorer. Car, c'est un « nouveau monde » que les élus comme les techniciens de collectivités locales découvrent.

Et après ? ...

Les plateformes coopératives open source ont un important potentiel pour répondre aux besoins des acteurs du territoire, mais pour se faire, tout repose sur des logiques de coopération. A titre d'exemple, TIPIMI est une plateforme d'échanges de biens et de services qui peut être adaptée à différents publics et besoins spécifiques : habitants, associations, commerçants. En tant que collectivité locale, nous avons très clairement un rôle à jouer pour créer les passerelles entre les développeurs de plateformes coopératives et les habitants et usagers locaux. Ce rôle d'animateur, de facilitateur de la coopération locale, le décloisonnement « désilo-

tage » des acteurs - élus/techniciens, habitants, associations, commerçants, et développeurs - est indispensable pour révéler les convergences d'intérêts possibles et construire des solutions à forte utilité sociale, écologique et territoriale.

La sensibilisation des décideurs publics aux plateformes coopératives, le rôle et le changement de posture attendu des pouvoirs publics locaux, a conduit l'APES et les membres du groupe « explorateur » du parcours d'acculturation à co-écrire un « Manifeste pour soutenir le développement des plateformes coopérative dans les territoires ».

Force est de constater, et nous sommes nous-mêmes les premiers témoins, que le monde du numérique / des plateformes coopératives et des acteurs publics locaux évoluent dans des « mondes parallèles ».

Les besoins d'information et de formation des élus et agents territoriaux sont importants et constituent le point de départ. L'appropriation des plateformes nécessite du temps : temps d'apprentissage, temps de mobilisation et temps de la coproduction.

Toutefois, nous sommes tous convaincus du potentiel des plateformes coopératives en termes de relocalisation de l'emploi et de l'économie, de démocratie locale, de souveraineté numérique, d'autonomie et de résilience territoriale. Les plateformes coopératives peuvent en effet contribuer à une autre économie numérique au service des transitions des territoires.



Force est de constater, et nous sommes nous-mêmes les premiers témoins, que le monde du numérique, des plateformes coopératives et des acteurs publics locaux évoluent dans des « mondes parallèles »



in situ

Dans leurs environnements... les coopérateurs pensent, inventent, bricolent expérimentent les interstices de leurs milieux, de leurs pratiques, de leurs altérités. A suivre : des chemins, des raccourcis et des accidents, des récits et des visions d'un territoire et de son ancrage dans le sillage des plateformes et de la coopération.

La plateforme coopérative version Hauts-de-France

Marie-Anne Kantor, conceptrice-rédactrice de métier, contributrice aux travaux de l'association Anis et du collectif Catalyst et sur PlatformCoop Hauts-de-France, et psychologue sociale en formation.

Entre juin et novembre 2022, nous avons interrogé 5 plateformes coopératives basées dans les Hauts-de-France. Si les projets sont différents, toutes ont la particularité de vouloir « faire mieux ». Chacune cherche à créer des emplois stables et couverts par une protection sociale pour protéger leurs travailleurs. Et pour ce faire, elles ont mis au centre de leur démarche : l'humain et le temps. Quelles sont les particularités des plateformes Hauts-de-France, à la fois pour les travailleurs, la division du travail et les règles établies ?

Un outil au service d'une cause

Dans tous les cas, les plateformes coopératives travaillent autour d'un projet responsable. « **Le mieux manger** », pour **Le Court Circuit** ou **Label Epicerie**. « **Le mieux se déplacer** » et la livraison au dernier kilomètre plus propre, pour les réparateurs à vélos et **Lille.Bike**. Et « **le mieux consommer** », la valorisation d'une consommation durable et solidaire, pour **Tipimi** et **Label Epicerie**. La plateforme est pour eux un moyen de communiquer une démarche, de valoriser le projet et donc de recruter de nouveaux membres. Mais au-delà d'ouvrir à un public plus large, la plateforme offre d'autres avantages.

Pour les agriculteurs du **CourtCircuit**, par exemple, cela leur permet d'accéder à un public en ville qui ne consomme pas les mêmes légumes. La plupart du temps, le public plus âgé qui se déplace directement à la ferme achète des poireaux, des carottes, des na-

vets... Les citoyens sont plus aventureux. Certains veulent du chou kale, des radis de couleurs, des légumes anciens. Les agriculteurs peuvent ainsi cultiver une plus grande variété de légumes et de plantes. Ils ont donc moins de risques de perdre leurs récoltes en cas de ravages et ils favorisent ainsi une plus grande biodiversité.

Par ailleurs, le travail des plateformes offre une plus grande visibilité sur les commandes à venir. L'avantage ? Les agriculteurs récoltent uniquement les produits vendus. Ils n'ont pas besoin de récolter, « au cas où », comme c'est le cas lorsqu'ils vendent sur les marchés, et ils ont donc moins de pertes.

Le tiers-lieu : l'ancrage de la plateforme

Toutes les plateformes des Hauts-de-France que nous avons rencontrées sont rattachées à un ou des tiers-lieux.

Label Épicerie et **Tipimi** ont choisi d'avoir leur et d'y accueillir une variété de projets : une épicerie, un bar, des ateliers participatifs ou de réparation, une cuisine pour des projets d'insertion, un potager ...

Lille.Bike et **La Bici** étaient installés au tiers-lieu le Fil de Soi de l'îlot Maracci. Ce tiers-lieu éphémère et solidaire, situé dans le vieux Lille, porté par Habitat et Humanisme, rassemblait un hébergement social, une boutique de vêtement solidaire, un espace de bureaux partagés... et se situait à côté du bar l'Hirondelle.

Enfin, **LeCourtCircuit**, même si ça n'est pas systématique, organise ses distributions dans des tiers-lieux (comme au Bazaar St So ou la maison Stéphane Hessel à Lille).

Le tiers-lieu est un pied-à-terre pour matérialiser et intégrer la plateforme dans un, ou plusieurs quartiers. La plateforme **Tipimi** a même choisi de faire le chemin inverse, c'est-à-dire d'être identifiée dans le quartier de Lille Fives, via un local, afin de valoriser la plateforme en ligne.

Le tiers-lieu, un endroit pour humaniser le numérique

Le Tiers-Lieu abrite les travailleurs des plateformes et facilite la cohésion sociale entre eux. Ils peuvent manger ensemble, débriefer des projets en cours, trouver des solutions communes, ou simplement, parler de leurs problèmes. Ils ne sont pas isolés chacun derrière leurs écrans.

Pour leurs clients, ce point d'ancrage leur permet de mettre un visage sur les travailleurs derrière l'application. La personne devant elle n'est pas seulement un prénom qui disparaîtra aussitôt la commande livrée, il s'agit d'une personne identifiable, toujours la

même, semaine après semaine. Une personne avec qui échanger et qui incarne la plateforme, qui peut parler de son projet et écouter les remarques.

C'est un lieu d'accueil stable, notamment pour **Label Épicerie**. Le lieu qui permet aux personnes bénévoles ou en insertion professionnelle d'avoir un phare où revenir en cas de difficultés.

Enfin, le tiers-lieu réunit des projets connexes qui permettent aux acteurs de partager des ressources et des solutions. C'est notamment le cas de l'asso des Boîtes à Vélos Lille au Fil de Soi qui rassemble à la fois un collectif de réparateurs, des restaurateurs à vélo et la flotte de Lille Bike. Ensemble, ils ont pu travailler pour engager une personne en service civique et valoriser les projets à vélo auprès des acteurs publics.

Solutions, vous avez dit solutions ?

La plateforme redéfinit l'organisation du travail.

La plateforme permet d'avoir une **force de frappe collective**. Ensemble, les travailleurs des plateformes sont plus efficaces. Ils peuvent proposer un service plus riche aux usagers. En coopérant, les agriculteurs peuvent proposer une liste de course complète : l'un produit les légumes, l'autre la viande et le troisième des produits laitiers, par exemple. Pour les livreurs, ils peuvent proposer une plus grande amplitude horaire de service. Mais aussi, une zone de livraison plus étendue ou des charges plus importantes.

Sur les plateformes coopératives, le management algorithmique n'existe pas

Les plateformes des Hauts-de-France interrogées ne réalisaient pas de management par algorithme : le dispatch, c'est-à-dire la répartition des courses entre livreurs, est réalisé par des humains, à l'inverse des plateformes comme Uber ou deliveroo.

Les règles de la plateforme ne fluctuent pas en fonction de l'algorithme (par exemple : les horaires les plus demandés, la notation des livreurs, la vitesse à laquelle ils circulent, etc). Ce sont les individus qui les définissent : elles sont donc plus stables dans le temps, plus rassurantes pour les travailleurs et permettent une gestion plus durable et juste.

L'absence d'algorithme et la gestion humaine des tâches permet de **prendre en compte les aléas du travail réel** sans pénaliser les travailleurs. Ainsi, le dispatcher de **Lille.Bike** prend en compte la livraison spécifique d'un colis lourd et encombrant. Il va adapter la course et le temps de trajet en fonction de la difficulté à manœuvrer un vélo cargo avec un paquet plus lourd et plus haut.

L'algorithme ne met pas en concurrence les individus : la concurrence est réglée par des humains. Les réparateurs à vélo, par exemple, essaient au maximum de rendre leur plateforme équitable dans la mise en avant des travailleurs. Pour cela, ils ont travaillé sur l'algorithme pour que la présentation des réparateurs soit tournante, et non pas en fonction d'une note. Pour les plateformes d'échange de biens et services, plusieurs choix sont systématiquement proposés aux clients quand ils se connectent sur la plateforme pour lui laisser le choix. Enfin, dans la mesure du possible, il n'y a qu'un producteur bio et un producteur conventionnel proposé aux clients du **CourtCircuit** pour éviter la concurrence sur la plateforme (mais ça n'est pas toujours vrai).

Mais cela pose néanmoins plusieurs questions.

Comment gérer les effectifs ? Qui est disponible à l'instant T ? Pour combien de temps ? Entre les bénévoles, les salariés, les contributeurs, il est parfois complexe d'avoir un aperçu sur le court terme des ressources humaines disponibles. Il est aussi complexe d'avoir un aperçu des tâches à effectuer, plus ou moins conséquentes en fonction des personnes disponibles et du carnet de commande, surtout quand les rôles sont tournants. Il l'est d'autant plus compliqué d'avoir une vision à long terme. Qui sera encore là dans 6 mois ?

De plus, dans ces conditions, qui prescrit le travail ? Et qui assure les fonctions de ceux qui ne sont pas venus ? Dans la plupart des cas, ce sont les salariés ou les porteurs de la plateforme qui les remplacent au pied levé. Ce qui peut mener au surmenage d'un petit nombre d'individus et à leur désengagement du projet.

Une organisation du travail définie par le temps

La valeur du temps est un discours récurrent dans tous les entretiens que nous avons menés. Pour les plateformes des Hauts-de-France, le but est de pérenniser une démarche et donc l'emploi des travailleurs qui y est associé. Les travailleurs sont prêts à certaines concessions, notamment monétaires, pour être sûr que le projet soit durable.

Le temps est la valeur cardinale de la rémunération : quel que soit le travail effectué, il est valorisé au temps passé, et non pas en fonction des compétences, du niveau d'étude ou de la pénibilité de la tâche. Que ce soit la production (exemple : la réparation de vélo) ou les fonctions supports.

« Il n'y a pas de raisons que ton temps vaille plus que le mien, alors on est tous payés pareil ». Un porteur de plateforme.

Le nerf de la guerre : les fonctions supports

Les fonctions supports regroupent les tâches commerciales, de communication, la gestion administrative, la comptabilité, les ressources humaines, la recherche de subvention ou de marchés publics, etc. Bref, toutes les tâches de gestions nécessaires pour faire grandir et pérenniser le projet.

Mais ces tâches sont régulièrement sources de conflits entre les travailleurs de plateformes. D'une part, elles sont considérées comme un travail annexe (et souvent pénible) que personne ne veut réaliser. Les travailleurs de plateformes s'impliquent dans ce projet parce qu'ils ont un métier (livreur, agriculteur), une passion ou un engagement militant (consommer et manger de manière plus responsable). Mais pas pour gérer des tâches de comptabilité, gestion ou de coordination. Or, ces tâches sont primordiales.

Par ailleurs, certains travailleurs des plateformes n'ont pas, ou ne pensent pas avoir, les compétences nécessaires pour ces tâches. Ce qui contraint certains porteurs de plateforme à en faire plus que d'autres, au détriment parfois de leur projet de départ (rouler ou réparer des vélos par exemple).

La gouvernance : vivre ensemble, gestion de conflits et prise de décisions

La gouvernance des plateformes coopératives est toujours collective avec deux types d'instances de prises de décisions. La gestion courante du projet, (répondre à de nouvelles opportunités, les aléas du quotidien ou tout autre problématique qui nécessite de la réactivité) est décidée à peu de personnes (généralement une équipe de salariés ou les membres présents). Les décisions straté-

giques, celles impliquant l'orientation du projet sur le long terme, décidées collectivement.

La question de l'autorité est souvent revenue pour les porteurs de plateforme. Même si les projets se veulent, et sont, coopératifs, il y a toujours un-e dirigeant-e. Une personne identifiable à la tête du projet. Cela permet, comme le disait E. Ostrom (2008) de maintenir un cap pour l'organisation, mais aussi d'avoir un référent avec qui discuter.

« Moi, je n'ai pas de problème avec l'autorité a priori. Du moment que cette autorité-là, tu peux la questionner, tu peux échanger et elle peut bouger. Néanmoins, ton cadre il est là. T'es pas perdu dans la nature. Le projet ici, on l'incarne. (...) le collectif est là, mais il y a des gens pour incarner le projet. » Une porteuse de plateforme.

« On a beaucoup fonctionné en réunissant les collectifs, (...) sauf que ... On se rend compte, notamment en période de crise comme en ce moment que ... parfois faire ça va à l'encontre de l'intérêt général. (...) Ceux qui ont plus de poids utilisent leur poids pour imposer des décisions qui ne vont pas dans l'intérêt collectif. Et donc en ce moment on est plutôt en train de basculer sur le même fonctionnement, mais en rappelant que c'est consultatif. À la fin, nous on prend toute la matière, on se pose, on réfléchit. (...) Assumer que les coordinateurs de tout ça, c'est nous. Et assumer que c'est à nous de protéger l'intérêt général et collectif ça a son sens. » Un porteur de plateforme.

La raison social, le but de la plateforme, permet de donner une direction et de garder un cap quand les temps sont durs. Avoir une définition précise du projet permet donc de partager une vision commune et arbitrer si besoin. C'est le cas chez Tipimi où cette définition permet de cadrer les nouveaux projets à accueillir. Si le projet répond à l'objet de Tipimi « Consommation raisonnable et

raisonnée. En mêlant la convivialité et la proximité. » le projet est accepté. Sinon, non.

La plateforme numérique : un outil difficile d'entretien

L'amélioration de l'outil numérique se fait par remontées d'informations, de la communauté, vers les porteurs de plateformes. Mais, pour que ces demandes soient prises en compte, il faut le budget. Or, le développement web est un service coûteux, surtout pour les plateformes coopératives dont les revenus restent faibles. L'amélioration de l'outil est long et les requêtes prennent du temps à être mises en place ou reste sans réponse.

D'autres plateformes choisissent donc de s'appuyer sur une méta-plateforme pour faciliter leurs usages. C'est le cas de Lille.Bike avec CoopCycle ou Label Epicerie avec CoopCircuit. Ces plateformes sous licences libres sont à échelle internationale. Cela leur permet de s'appuyer sur les retours d'expérience d'utilisateurs partout dans le monde, et surtout, sur les compétences de développeurs basés partout dans le monde. C'est le cas des plateformes CoopCycle et de CoopCircuit géré par Open Food Network.

Néanmoins, pour avoir le droit d'utiliser ces méta-plateformes, il faut parfois répondre aux règles établies par le collectif qui les a développées. CoopCycle, par exemple, exige que les livreurs soient structurés en coopérative pour être éligible à leur plateforme numérique. Lille.Bike, qui est hébergé au sein d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi devra la quitter à l'issue du préavis accordé par CoopCycle (après 2 à 3 années d'utilisation).

Quel modèle économique ?

Pour l'instant, le modèle des plateformes coopératives reste très précaire.

Plusieurs plateformes ont verbalisé le besoin d'être mieux reconnues et valorisées auprès des institutions et des collectivités pour remporter des marchés publics. Car au-delà des subventions, c'est le besoin de travailler qui prévaut, c'est-à-dire obtenir des marchés pour faire leur métier et leur passion.

Or, pour obtenir un marché public, il faut jouer avec les règles des institutions.

Appels d'offres, bilan prévisionnel, s'engager sur des effectifs humains, parfois sur le long terme, alors que les effectifs fluctuent régulièrement, etc. Et il faut surtout jouer contre de plus gros acteurs plus aguerris à l'exercice des marchés publics, mieux équipés et mieux staffés pour.

Bref : c'est compliqué et les jeux ne sont pas en faveur des plateformes coopératives.

Deux solutions possibles (qui ne sont pas incompatibles)

- Que les institutions trouvent un moyen de favoriser les Plateformes Coopératives dans la rédaction des marchés publics. Soit par démarche volontaire, soit, par contrainte légale.

- Que les plateformes s'organisent entre elles afin d'avoir des « têtes de réseaux » pour gérer collectivement ces réponses.

Dans leurs modèles économiques, plusieurs acteurs ont manifesté la volonté de proposer plusieurs tarifs : un tarif normal et un tarif solidaire, plus bas, pour ceux qui n'auraient pas les moyens. La motivation coopérative sans doute ? Toujours est-il qu'il leur semble logique à tous de faire payer plus à ceux qui ont les moyens.

Pourtant, ils refusent tous les levées de

fonds qui leur permettraient de grandir vite, mais sans pour autant pérenniser le projet. Ces levées de fond seraient surtout la porte d'entrée vers une démarche « capitaliste » où la plateforme ne serait plus coopérative, mais détenue, en partie, par des actionnaires.

Comment trouver de nouveaux clients ?

Il est souvent complexe pour les usagers de faire la différence entre deux plateformes dont l'une aura communiqué autour d'une image « collaborative, locale, en circuit court » et l'autre « coopérative ». Elles valorisent toutes deux un modèle local plus respectueux des conditions de travail. Mais l'une est dirigée par une poignée de personnes. Alors que l'autre a intégré une gouvernance partagée à son modèle dès le départ et une répartition plus équitable des richesses. L'aspect Coopératif de la plateforme ne fait pas toujours partie des argumentaires et n'est pas toujours bien compris par les usagers.^[1]

Par ailleurs, être usager d'une plateforme coopérative donne une image particulièrement positive de soi aux clients usagers. Cela valorise leurs engagements écologique, sociétal et local. D'ailleurs, la majorité des usagers du **Court-circuit** sont très fidèles et sont d'excellents ambassadeurs de la marque.

Pour **Lille.Bike**, cette image engagée et décomplexée est aussi un moyen de toucher des clients engagés et décomplexés, comme eux. C'est, par exemple, beaucoup plus valorisant pour un client qui revendique une image engagée et locale de faire appel à une plateforme coopérative, qu'à des livreurs à vélo exploités par un algorithme.

Les plateformes coopératives sont encore émergentes dans les Hauts-de-France. Leurs

modèles économiques sont précaires et nécessitent d'être stabilisés, notamment par un soutien des pouvoirs publics. Pour s'implanter durablement sur le territoire, pérenniser leurs emplois, les plateformes ont besoin de travailler ensemble. De trouver des solutions communes et de mutualiser leurs ressources et leurs idées. Aujourd'hui, les porteurs de plateforme s'organisent déjà pour se fédérer et répondre plus efficacement aux contraintes du marché. Et les plateformes en commun font partie de la solution.

À découvrir, en ligne à partir de Janvier 2024, **Nos Déclics**, le portail des plateformes coopératives des Hauts-de-France.

Réparation de cycles, livraisons à vélo, échanges de biens et de services, court-circuit... : découvrez les acteurs locaux et consommer plus éthique !



La contribution : expérimentation libératrice ou aliénante du travail dans les Communs ?

Christèle Rosinet, humaine née il y a 39 ans, de sexe féminin, qui a grandi dans un contexte insulaire post-colonial, diplômée d'une école de commerce et s'étant construite (professionnellement et socialement) dans des environnements capitalistes occidentaux conventionnels puis dans des écosystèmes de l'ESS. C'est donc à travers ce prisme que la réflexion dépeinte plus bas ainsi que la démarche réflexive associée ont été menées.

À quoi je contribue ?

Je suis entrepreneure salariée et associée de de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Optéos, où je développe une activité de conseil en Ressources Humaines (RH). Depuis 2021, je participe au fonctionnement : accompagnement de collègues entrepreneur-ses, gestion de l'organisme de formation, animation de formations internes, traitement des ruptures conventionnelles. Je contribue par ailleurs à dans d'autres structures et collectifs proches d'Optéos - le Café des CAE, la Compagnie des Tiers-Lieux, les Communs des Féminismes.

Les échanges avec Claire-Marie Mériaux m'amèneront à réaliser qu'Optéos est un Commun, à la fois utilisatrice et contributrice. Il sera donc beaucoup question de CAE dans ce carnet.

Réflexion sur quoi ?

Jeudi 2 Mars 2023 : nouvelle rencontre avec Claire-Marie Mériaux.

Elle a une idée. Elle me propose de réfléchir à une formalisation de la contribution. Ce travail viendrait alimenter l'analyse des pratiques des plateformes coopératives accompagnées dans le cadre du projet Plateform-Coop, porté par l'APES depuis 2022. Plus largement, il s'inscrirait dans le prolongement des recherches et expérimentations d'ANIS-Catalyst sur le système contributif.

Enthousiaste, Claire-Marie voit là une opportunité de mettre en perspective tout le travail réalisé avec une approche RH et terrain.

[1] Pour faciliter le choix par les usagers, l'APES a développé le portail [NosDéclics.org](https://nosdeclics.org)

Ce serait aussi l'occasion d'élaborer des pistes (voire des solutions) pour sécuriser les plateformes accompagnées comme les travailleur·ses impliqué·es. Le livrable évoqué à ce stade consisterait à esquisser un « contrat de contrib ».

Flippée et excitée, je dis oui. Je vous livre ici des morceaux choisis de ma réflexion de mars à octobre 2023, agrémentés de quelques événements, lectures et rencontres qui l'ont nourrie.

Chemin faisant, rencontre avec la contribution...

Premiers pas

J'ai été formée à comprendre les organisations (oui, les écoles de commerce, ça peut servir à ça !), et j'ai choisi de me spécialiser en RH. A mes yeux, mon travail en tant que RH consiste donc à interagir quotidiennement avec des personnes ayant des métiers, des priorités, des réalités différents des miens. Et à faire en sorte que nous naviguions tous·tes ensemble vers un cap commun : l'atteinte des objectifs de la structure dont nous faisons partie. Tout en les sécurisant en termes humain, social, administratif, etc.

Peut-être est-ce pour cette raison qu'il me semble évident d'explicitier (un minimum) ne serait-ce que le quoi et le comment quand une tâche est confiée à une personne. C'est tout l'enjeu et l'intérêt d'une fiche de poste ou d'un contrat de travail. Se mettre d'accord sur ce qui est attendu de cette personne (redevabilités), et sur les conditions pour le faire (moyens mis à disposition, délai, rémunération...).

Bien évidemment, il n'est pas toujours possible de clarifier et expliciter tous ces éléments. Mais il me paraît indispensable d'y ac-

commoder au moins un peu de temps et d'attention. Un passage obligé d'autant plus nécessaire pour des collectifs ou organisations qui grossissent après s'être d'abord constitués autour d'un petit groupe de personnes partageant des codes communs (métier, sociaux...), des habitudes de travail, une proximité personnelle (liens amicaux, implantation géographique).

Ces considérations teintent fortement les premiers échanges avec Claire-Marie. En effet, ces échanges se font dans un contexte de tensions internes aux collectifs et/ou structures dans lesquels nous contribuons chacune. Assez naturellement et en réaction à ce contexte, j'aborde donc deux questions essentielles selon moi :

Préciser, ou au moins circonscrire, le sujet de mon intervention

Sans même parler de besoin et/ou de demande, nous tâchons de nous mettre d'accord sur le sujet. Émergent ainsi une définition de la contribution et une problématique. Nous choisissons de définir la contribution comme la « participation librement consentie à la création et au fonctionnement d'un Commun (outil, lieu, ressource...) et/ou à la vie de la communauté qui s'est constituée autour de ce Commun ». Ce qui m'amènera à explorer la question suivante : quelles conditions pour une contribution pérenne à la fois pour le Commun, ses utilisateur·trices et les contributeur·trices ?

Poser un cadre pour mon intervention

Les puristes me pardonneront l'emploi répété du mot « cadre » dans ce carnet ! Sorry, but not sorry ! Mon expérience de la contribution tout comme le travail mené avec Claire-Marie sont venus confirmer puis asséoir mon besoin de cadre, qu'il m'appartient désormais d'exprimer. Plus encore, ils ont fait naître la conviction qu'un cadre minimum et

collectivement partagé est un prérequis indispensable.

Pour alimenter ma réflexion, je prévois d'échanger avec des expert·es d'horizons divers, étant au minimum sensibilisées à la contribution et aux Communs. L'idée est de regarder la contribution avec des lunettes différentes. Je pose enfin l'intention de sortir de l'écosystème lillois des Communs. Après plusieurs remaniements, voici la liste des expertes avec qui j'ai réalisé un entretien suivant la même trame : Maïa Dereva, théoricienne des Communs ; Marie-Anne Kantor, contributrice au sein d'ANIS-Catalyst et psychologue en formation ; Pauline Courant, experte-comptable spécialiste de l'ESS, sociétaire et gérante de du cabinet Transition ESS (SCIC SARL) ; Claire Annereau, juriste et doctorante CIFRE en droit public chez Légicoop (coopérative d'avocat·es dédiée aux acteurs de l'ESS)

C'est donc un panel 100% féminin qui m'aura accompagnée dans cette réflexion. Un grand merci à elles pour ces échanges ! J'ai échangé plus brièvement avec Luc Mboumba, juriste droit social Legicoop, associé de Manucoop et ancien co-DG de Coopaname. C'est d'ailleurs lui qui m'oriente vers Claire Anne-reau.

« Contrairement à ce que nous aimerions croire, il n'existe pas de groupe sans structure. Tout groupe de personnes qui, pour certaines raisons, s'unit pendant un temps déterminé et avec un objectif quelconque, se donnera inévitablement une forme ou une autre de structure : celle-ci pourra être flexible et pourra varier dans le temps, peut-être servira-t-elle à distribuer les tâches de manière équitable ou injuste, ou à distribuer le pouvoir et l'influence entre les divers membres du groupe, indépendamment des personnalités, facultés ou intentions des personnes impliquées. » - La tyrannie de l'absence de structure, Jo Freeman

Ainsi, il ne s'agirait pas tant de poser un cadre. Mais plutôt d'explicitier les règles (implicites) déjà en vigueur. En rendant accessibles et/ou lisibles les règles du jeu, cet exercice permet de donner accès au terrain de jeu à des joueur·ses plus nombreux·ses.

« Ça fonctionne parce que les fourmis ne sont pas des êtres humains, [...] et qu'elles acceptent leur sort sans broncher » - Maïa Dereva

Remarque intéressante sur la stigmergie. Il est tentant d'imaginer que les tâches se répartissent naturellement au sein d'un collectif, au gré des élans de chacun·e. Ce que j'observe dans la réalité des organisations au sein desquelles je contribue est bien différent. Bien souvent, une poignée de contributeurs (des contributrices en majorité) régulier·ères sont à la manœuvre.

Le cadre, un gros mot chez les commoners ?

Poser un cadre. Définir des règles. Expliquer comment faire ou ce qui est déjà en place...

Autant de propositions qui semblent crispier les « ancien·nes » de la contribution que j'ai pu croiser. Je me suis souvent demandé pourquoi cette réaction...

D'où vient cette réticence voire méfiance envers toute tentative de clarifier les règles du jeu par ceux qui jouent déjà ? Une contrainte extérieure, non nécessaire semblerait-il.

Pourtant, Jo Freeman voit en l'abandon de « quelques-uns de ses préjugés sur l'organisation et la structure » une condition nécessaire à la poursuite du développement d'un collectif. Maïa Dereva propose, elle, de s'interroger sur la part d'autonomie que chacun·e est prêt·e à perdre pour que le Com-

mun continue de fonctionner correctement. Maïa invite également à questionner l'intérêt de chercher à préserver un Commun.

A quoi donnons-nous la priorité : le Commun ou l'humain ? Que vaut-il mieux rechercher : la pérennité ou la stabilité du Commun ?

Toutes les personnes que j'ai rencontrées s'accordent à dire que se donner des règles explicites et révisables est primordial. Cela permet de faciliter la prise en main, l'autonomisation, la prise d'initiative de nouveaux-elles contributeur-trices. L'explicitation renforce l'autorisation, et participe à donner du pouvoir d'agir. Ce sont là les hypothèses de base que les expérimentations de la contribution ont cherché à démontrer, avec succès. Simplement, ce qui est possible et simple dans un petit groupe de personnes proches (métiers, sphères personnelles et professionnelles, territoire d'implantation...) devient contre-productif dès lors que ce groupe accueille de nouveaux-elles membres.

Après m'être sentie une « outsider » au sein d'Optéos pendant près de deux ans, l'entrée dans la contribution m'a permis de faire corps et de me sentir autorisée à participer. Maintenant que j'ai rejoint l'équipe des joueur-ses, je perçois moi-même parfois la demande de cadre et d'explicitation comme une source potentielle d'entrave sur ce terrain d'exploration et d'expression que je peux enfin fouler.

Alors comment trouver collectivement un point d'équilibre ?

Tuer ses élites pour avancer ensemble ?

Jo Freeman définit l'élite comme une petite portion de membres d'un collectif qui le domine, sans pour autant avoir « une responsabilité directe sur [le collectif], et qui agit fréquemment sans son consentement ou sa connaissance ». Elle précise que les personnes « qui ne les connaissent pas [les règles de prise de décision], ou qui n'ont pas été sélectionnées et formées, resteront confuses, ou souffriront de l'impression paranoïaque qu'il se passe des choses dont elles n'ont pas pleinement conscience. Pour que tout le monde puisse s'impliquer dans un groupe donné et participer à ses activités, la structure doit être explicite et non implicite. » CQFD

Ce sont les mots que j'aurais pu utiliser pour décrire mon vécu d'outsider chez Optéos. Plus encore, c'est ce que d'autres personnes me disent aujourd'hui. Ces questions agitent ma réflexion et m'invitent à prendre conscience des lieux de pouvoir au sein de la CAE, et du rôle que j'y tiens. Où se logent-ils ? Par quels canaux passent-ils (formels, informels) ? Quelle place j'y tiens ? Le groupe restreint des contributeur-trices constitue-t-il une élite au sein d'Optéos ?

Plusieurs événements me ramènent à ces questions au fil des mois.

Rencontre inter-CAE à Rennes (avril 2023)

L'une des activités de la journée est un procès des CAE, dans lequel je fais partie de l'accusation. Ma conclusion lors de la clôture : sous couvert de proposer une alternative au monde capitaliste, inégalitaire et opprimant, le mouvement coopératif occulte qu'il en reproduit certains schémas. En marge de la société mais fruit de cette société.

Séminaire des contributeur-trices d'Optéos

à Attin (Mai 2023)

Entendre en détail la genèse de la contribution pour la CAE, effleurer les sujets de tension, faire vraiment connaissance avec les collègues au-delà du travail. Mes prises de conscience : Je suis fière de participer à cette magnifique expérimentation, avec ces personnes. Elle abîme certain-es parce que le contexte et le groupe ont changé sans que nos règles s'y adaptent. Nous avons du mal, voire nous rechignons collectivement à ajuster ces règles.

AG d'Optéos à Lille (Juin 2023)

Electrochoc : ceux qui prennent les décisions (les associé-es) ne sont pas ceux qui font fonctionner la CAE (les contributeur-trices). Nous ne sommes pas formé-es à prendre ces décisions.

Grande rencontre des CAE à Sète (Octobre 2023)

J'ai participé à un atelier sur le sociétariat comme levier de gouvernance pour les CAE. Conclusion : tous les espaces utilisés par les autres CAE pour impliquer les associé-es dans la vie coopérative sont déjà investis par les contributeur-trices chez Optéos. Seule la prise de décision par le vote en AG leur échappe statutairement.

Je me questionne et interpelle ici sans jugement. J'ai surtout à cœur de trouver le juste positionnement en tant qu'humaine, contributrice, professionnelle, et de pouvoir apporter mes prises de conscience au pot commun.

En toile de fond de cette réflexion, Claire-Marie et moi continuons nos échanges. Nous nous attelons notamment à la rédaction d'une lettre de mission pour formaliser mon travail. Nous écartons la version initiale (proposée par mes soins). En effet, elle ne per-

mettait pas de poser et entretenir un cadre propice à une relation de confiance. Comme beaucoup de contrats de prestation, elle cherchait à protéger chaque partie prenante en tentant de prévoir tout ce qui pourrait mal tourner.

« **Confiance a priori. Contrôle a posteriori** »
Comment retranscrire dans ce document ce principe de base de la philosophie de la contribution ? De quel-les repères ou règles se doter ?

Places et équilibres des parties prenantes

Aborder le sujet de la confiance revient, selon moi, à observer les liens qui connectent les parties prenantes entre elles, ainsi que leurs interactions. Encore une autre façon d'explorer les portes d'entrée possibles pour poser un cadre de contribution.

Le prisme des chiffres

Je choisis de commencer ici par un axe qui est peu naturel pour moi, quoique j'aie conscience qu'il a un impact fort sur les relations comme sur le cadre. L'axe des flux financiers.

Pour Pauline Courant, experte-comptable spécialiste de l'ESS, la comptabilité est la transcription en euros du fonctionnement d'une organisation. Donc si la structure est claire, ça le sera aussi côté compta. En d'autres termes, repérer les points durs dans les chiffres (transmission, fiabilité, décalages...) pourrait être une piste pour analyser et remettre à plat le cadre contributif.

Si la contribution vise entre autres à construire un partage plus équitable du pouvoir et de la valeur, les mécanismes de rétribution mis en place sont-ils réellement opé-

rationnels et fidèles à l'intention de départ (dans les faits) ?

L'exercice de la rétribution est souvent un moment particulier, révélateur du rapport spécifique que chacun·e entretient avec la contribution. En particulier pour les personnes qui n'ont pas été informées ou sensibilisées en amont au cadre de pensée de la contribution. Claire Annereau, juriste et doctorante CIFRE en droit public, a participé au projet projet Juristes embarqués, dans le cadre duquel l'équipe a expérimenté le budget contributif pour valoriser les contributions ponctuelles. Elle évoque les questionnements qui ont émergé autour de la « légitimité pour réclamer son dû » et une éventuelle difficulté à « rentrer dans cette logique » contributive pour des personnes non initiées.

Ainsi, dans quelle mesure le collectif se rend-il disponible et s'outille-t-il pour accompagner les contributeur·trices, en général et en particulier dans cette étape ?

A ce sujet, je repère chez moi une évidence sourde : le collectif constitué autour d'un Commun est censé prendre soin de ceux qui contribuent à le faire fonctionner. Simple réflexe de RH qui fait un parallèle (insidieux ?) avec les obligations de l'employeur ?

Quelle relation entre Commun, collectif et contributeur·trices ?

Le modèle contributif définit un contexte de travail non hiérarchisé et dépourvu de lien de subordination. Ou du moins, c'est l'intention de départ.

Ici, je me rappelle que le fonctionnement de tout collectif de travail génère des jeux de pouvoir (cf. les élites mentionnées par Jo

Freeman), qui teintent les relations en son sein. Sans forcément parler de subordination, la structure du collectif n'est déjà plus réellement horizontale.

Ainsi, lors de notre entretien, en guise de première réaction, Marie-Anne Kantor, contributrice au sein d'Anis Catalyst et psychologue en formation, parle de la contribution comme d'un exercice qui reste « contraint malgré tout ». Elle évoque la notion de « soumission librement consentie » apportée à la psychologie sociale par Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois dans leurs ouvrages (Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens, La soumission librement consentie).

Ni (total) bénévolat du fait de la rétribution. Ni salariat, car chacun·e définit sa propre feuille de route. Ni prestation, car pas de commande formelle. Pas de réelle obligation de moyen et encore moins de résultat pour les contributeur·trices.

Je constate que mon expérience de la contribution se situe légèrement à la marge de ces premiers repères.

Dans les faits, il y a du flou autour de la contribution - son cadre, son exercice, ses attendus... Et ce flou donne des fruits variés et intenses : une efficacité accrue - le plaisir et le libre engagement sont des moteurs puissants ; une qualité aléatoire - il n'est pas nécessaire d'avoir la compétence pour faire ; une créativité foisonnante - chacun·e est libre d'inventer sa propre tambouille ; de l'isolement - chacun·e est capitaine de son propre silo (...)

Sur ce point, il est assez facile pour moi de repenser à la question de l'auto-exploitation, qui se combine, selon moi, aux différents jeux relationnels et systémiques dans tout collectif ou structure.

En miroir, apparaissent les rapports individuels à la contribution et au travail. Cela parle également de relation ambivalente, et pose la question des bénéfiques, visibles ou cachés, réels ou supposés, que retirent les contributeur·trices. Les réponses à ses questions sont principalement individuelles, liées à l'histoire et au parcours de chacun·e.

Ma réflexion tourne ici autour de ce qui lie le·la contributeur·trice au Commun et à la communauté au sein desquels iel s'implique. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une relation contractuelle classique, au sens juridique ou RH du terme. Non, il est plutôt question d'un contrat implicite, moral que chaque contributeur·trice signe, souvent s'en avoir conscience, pour tout projet dans lequel iel s'implique.

Dans ma pratique comme dans mes observations, ce contrat est généralement teinté d'engagement militant, d'envie de participer à créer une alternative à un modèle rejeté ou auquel on adhère plus, d'explorer de nouveaux possibles...

Dès lors, et en ayant connaissance de ces spécificités du contexte lié à la contribution, il me semble indispensable que le « prendre soin » soit l'affaire de toutes les parties prenantes.

Nous sommes collectivement responsables de créer un environnement propice au travail contributif.

Comme base de la relation à l'autre en tant qu'humain - c'est, il me semble, ce que les humain·es se doivent l'un·e à l'autre, quand iels décident de faire communauté.

En cohérence avec les valeurs et la philosophie qui sous-tendent les expérimentations

du champ de l'innovation sociale.

« Une contribution qui ne prend pas soin des humains, ce n'est pas une contribution » - **Maïa Dereva**

Un environnement propice au travail contributif ?

Je me demande alors quels sont les ingrédients pour construire collectivement cet environnement. Je parle d'ingrédients car il s'agit bien à mes yeux d'une recette, qui s'élabore et s'ajuste en fonction du Commun, de sa communauté et de leur contexte.

Voici donc les quelques ingrédients que ce parcours de réflexion m'a permis d'identifier ou préciser :

- Un cadre, quels que soient sa forme et son contenu. Avec les caractéristiques essentielles suivantes : (1) clair et explicites pour toutes les parties prenantes (2) source de repères suffisants pour faciliter l'action (3) générateur de liens entre les humains, partagé et accessible (4) souple et évolutif - ajustable en fonction du Commun et de sa communauté.

- Un rôle de transmission et d'accueil, porté par une ou plusieurs personnes. A la fois porte d'entrée et parole vivante du Commun et sa communauté, ce rôle permet de relayer information et actualité. Il s'assure que l'histoire et les codes propres à l'écosystème soient partagés à tous·tes.

- Des espaces de régulation, où déposer les questions, nœuds, succès liés à ce qui se vit dans l'écosystème associé au Commun - travail (tâches, organisation, valorisation), gouvernance, relation... Ces espaces peuvent être récurrents ou ad hoc, l'important est qu'ils soient mobilisables. Ce qui suppose

que leur existence et leur fonctionnement soient connus.

- Des intentions ou des objectifs définis pour la contribution : pourquoi avoir recours à la contribution à cet endroit et à ce moment ? Plus que préciser la nature du mode de collaboration retenu (salarial, bénévolat, prestation, contribution), en expliciter le choix (intérêt, usage) revient à le replacer dans le projet qui lie un collectif à un Commun. Au passage, cela permet de valoriser les choix posés collectivement, et de sortir des querelles partisans.

Il reste l'ingrédient-clé, celui par lequel la contribution commence et sans lequel rien de tout ça n'est possible ni n'a de sens. Un ingrédient que j'apprends à manier dans toutes ces facettes grâce, notamment, à l'entrepreneuriat salarié et à la contribution.

La confiance en moi, en l'autre, en le collectif et en un (avenir) possible.

Il reste
l'ingrédient clé...
la confiance en
moi, en l'autre,
en le collectif et
en un (avenir)
possible.

Uber toi-même

Christian Dupuy, entrepreneur-salarié et associé au sein d'Optéos depuis 2016. Il a été élu, sans y être candidat, co-gérant d'Optéos en 2022.

L'aventure de Bosser Nouveau a démarrée en février 2021 par les premiers enregistrements de Pablo et Gipsy à la Boîte à Vélos du Vieux Lille, rue Maracci. Le premier épisode « Les Univers Parallèles » a été publié en mai 2022, le deuxième, « David contre Goliath » en septembre 2022 et le troisième et dernier, « Des bâtons dans les roues », en mars 2023, Il a donc fallu à la petite équipe A la Phonie ! un peu plus de deux années pour boucler ce premier cycle de podcasts.

Décalage temporel

Le découpage en trois thèmes du podcast nous est venu assez naturellement, voire s'est imposé au fur à mesure des témoignages :

- **Les univers parallèles**, symbolisé par la proximité entre Gipsy et Pablo, livreurs à vélo en coopérative dans les sous-sols des Boîtes à Vélo rue Maracci, et Abdul ; migrant sans papier "louant" un compte Uber Eats et résidant au 1er étage d'Au Fil de Soi, dans le même bâtiment.

Avec Pablo Parra et Gipsy Laude (entretien Magali), Abdul (entretien Etienne)

- **David contre Goliath**, ou plateformes capitalistes vs plateformes coopératives, avec en filigrane le rapport Frouin et ses préconisations « sécurisantes » pour les travailleurs à vélo,

Avec Alexandre Bigot-Verdier (entretien Christian), Foulque Delbar (entretien Etienne), Pablo Parra (entretien Christian)

- **Des Bâtons dans les roues**, l'insoluble précarité de la livraison à vélo ?, avec Gipsy racontant son chemin de croix suite à son accident, la difficulté de Foulque de vivre de ce métier qu'il aime tant, et la perspective encourageante du modèle économique de la Scop, avec Olvo en exemple

Gipsy Laude (entretien Magali), Foulque Delbar (entretien Etienne), Alexandre Bigot-Verdier (entretien Christian)

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis : Gipsy et Foulque ne sont plus chez Lille.Bike ni chez Optéos d'ailleurs ; Olvo est devenu Les Cargonauts en 2022, Les boîtes à Vélo viennent de quitter le Vieux Lille et on dû séparer physiquement leurs activités, les livreurs de Lille.Bike et l'atelier de réparation La Bici démarrant un bail commercial rue d'Arras, dans le quartier de Moulins.

Pablo, lui est fidèle au poste, toujours jonglant entre La Bici et Lille.Bike et confiant dans l'attractivité du nouveau lieu à Moulins pour booster les activités vélo !

Lille.Bike de son côté a beaucoup bougé – je pense notamment à la photo de Florent et Rudy présente sur la première mouture de leur site, C'est aujourd'hui une petite dizaine de livreurs à vélo qui prépare sa future émancipation dans une probable SCOP à vélo.

Ce décalage temporel peut apporter à ces trois épisodes une légère coloration « hors-sol », et pourtant, malgré les nombreux mouvements, tout est quasiment toujours là.

dans ce collectif, je découvre qu'il y a des consultants, des formateurs, des communicants, des informaticiens, des facilitateurs, des accompagnants et des gens qui font plus ou moins tout ça à la fois bref, des travailleurs qualifiés et polyvalents du tertiaire.

Plus étonnant, j'apprends qu'il y a aussi des livreurs à vélo qui ont créé une marque collective, Lille Bike, et qu'ils ont un lieu dans le vieux Lille avec d'autres entreprises. Alors qu'on entend parler partout d'ubérisation, ma curiosité est piquée au vif et je me dis ben, allons voir ça ! »

Dans son rapport « Réguler les plateformes numériques de travail » remis fin 2020 au



Rudy Patard et Florent Kaiser, Lille.Bike en 2018

Livreurs et CAE

Bosser Nouveau démarre dès ses premières minutes par un rapport d'étonnement de Magali, toute nouvelle entrante chez Optéos :

« Bref, c'est comme ça qu'en janvier 2021, je suis arrivée chez Opteos, une coopérative d'entrepreneurs de Lille en contrat CAPE. Une fois

premier ministre, Jean-Yves Frouin validait ce statut d'entrepreneur salarié en CAE, en compagnie du portage salarial, comme solution imparfaite permettant de résoudre l'équation insoluble de la flexibilité et de la garantie des droits, immédiatement mobilisable et offrant l'accès à l'activité partielle. Et pour être honnête, c'est bien ces caractéristiques-là qui ont attirées les créateurs de Lille.Bike à entrer dans la CAE, et ont permis Optéos d'accepter cette expérimentation, en

plus du vernis culturel de la coopérative (SCOP, innovation sociale et numérique, communs, gouvernance partagée,...)

Foulque répond d'ailleurs assez bien au portrait robot décrit dans le panorama de la cyclo logistique en France : un homme de 33 ans, sur-diplômé au regard des qualifications requises et attiré par l'aspect écologique du métier, regrettant de ne pas pouvoir vivre décemment de son activité, mais toutefois confiant dans le futur des métiers de la cyclologistique.

Le décalage avec Abdul, le migrant sans papier louant un compte Uber Eats est lui frappant. Ne l'est d'ailleurs-il pas tout autant qu'avec le « loueur » inconnu et invisible, probablement auto entrepreneur ?

Depuis, nous avons appris qu'Uber Eats et Deliveroo ont massivement désactivé les comptes en question en raison de documents frauduleux, laissant nombre d'entre eux sur le carreau.

Rappelons les mots d'Etienne en fin du premier épisode :

« Visiblement, peu de connexions entre ces deux mondes qui pourtant cohabitent dans les mêmes espaces et pratiquent la même activité. Nous continuons à discuter quelque temps de leurs projets, de leur détermination à contribuer à l'effort français. Malgré ces papiers qui n'arrivent jamais et sans quoi tout n'est qu'incertitude et précarité. Les gars sont contents qu'on leur donne la parole. Je ne suis pas venu pour rien.

En y repensant, leur situation est kafkaïenne. Les plateformes numériques ont indéniablement une responsabilité de premier ordre. Elles se réfugient derrière leur condition d'utilisation qui interdisent de prêter ou louer un compte et que tout détenteur d'un compte s'engage à respecter. En réalité, elles se moquent bien de

l'identité de la personne qui effectue les livraisons du moment que la course est faite. Un système de reconnaissance faciale serait à l'étude afin de contrer cette dérive. Mais quand bien même, la faille était réparée par ces grandes entreprises de la Tech, les jeunes migrants se retrouveraient sans le moindre revenu. Un mal pour un bien ? Évidemment, sans papier, impossible d'envisager la livraison au sein d'une coopérative d'activités et d'emploi. Et comment résoudre un tel problème sans une réelle action des pouvoirs publics ? »

Jurisprudence Gipsy

Gipsy nous apporte malgré elle dans le troisième épisode un élément dramatique, accident malheureux qui va conditionner la suite. Les premières écoutes de l'hiver 2021 nous avaient permis de découvrir une jeune femme enthousiaste et déterminée. Ce fut plus difficile ensuite, comme l'explique Magali dans le troisième épisode.

« Quelque temps après notre première visite au hangar, vers le début de l'été, je suis revenu vers Gipsy. Vous vous souvenez ? La jeune livreuse réfléchie qui débutait son contrat CAPE avec enthousiasme. Je voulais lui faire écouter son interview, le portrait que j'en avais tiré, histoire de savoir si ça lui convenait. A ma surprise, Gipsy a d'abord refusé, me disant que ça lui ferait trop de mal de se réentendre. C'est là qu'elle m'a appris qu'elle avait eu un accident de travail sur son vélo. Un petit accident tout bête comme elle a dit, mais qui a mis son genou hors d'usage et l'a contraint à subir une opération. A ce moment-là, elle avait déjà plusieurs semaines d'inactivité. Plus de livraisons, plus de revenus.

Déclarée en accident du travail. Pôle emploi avait bloqué ses indemnités, mais la Sécu, de son côté, ne l'avait pas comme salarié et la renvoyait donc vers Pôle emploi. Elle m'a expliqué qu'elle se trouvait dans un imbroglio adminis-

tratif sans nom, lié en partie au choix de son statut, le fameux contrat CAPE qui brouillait complètement les pistes pour les différentes administrations. Travailleuse indépendante, salariée d'une coopérative sans revenus et en même temps demandeuse d'emploi mais en accident du travail ? Personne n'y comprenait plus rien. Tout le monde se renvoyait la balle. Elle passait son temps à expliquer et réexpliquer à ses interlocuteurs sa situation, mais se heurtait sans cesse au fait que non, elle ne rentrait pas dans les cases prévues.

Tout cela m'a questionné. Mais alors quoi? Ça veut dire que finalement, la coopérative ne protège pas plus que les plateformes de l'ubérisation?

À l'automne, juste avant son opération du genou, Gipsy a accepté de nous rencontrer à nouveau pour raconter sa galère. »

Gipsy témoigne parfaitement de la forte accidentologie du métier (10 % d'accidents chez les livreurs), et de la faible couverture sociale mise en face. Elle atteste également de ce non dit du rapport Frouin sur le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, porte d'entrée à la livraison en CAE, et majoritairement utilisée chez les entrepreneurs salariés puisque le statut même du test d'activité – le Contrat d'Entrepreneur-Salarié Associé sanctionnant lui à la fois la maturité du projet et la volonté de l'entrepreneur de s'inscrire dans la Coopérative.

Tous les problèmes rencontrés par Gipsy sont venus de la non connaissance de ce statut de CAPE par les institutions, principalement Pôle Emploi et la CPAM. **L'arrêt obtenu par Optéos suite au procès intenté à la CPAM fait aujourd'hui jurisprudence** : le jugement du Tribunal a reconnu l'indemnisation en IJSS accident du travail pour les contrats CAPE, malgré le fait qu'il s'agisse d'un contrat de droit commercial et non pas du travail. Certes, les IJSS sont indexées sur

le SMIC et non pas sur les revenus précédents de l'entrepreneur, mais c'est déjà un grand pas de réalisé.

Modèle socio-économique

La question de l'insoluble précarité du livreur à vélo reste toujours présente chez les livreurs de Lille.Bike comme chez leurs confrères de La Bici. Si vivre entièrement et dignement de ce beau métier n'est pas encore la norme, le chemin parcouru est toutefois conséquent. 2023 aura notamment été pour l'équipe l'occasion de travailler sérieusement sur la notion essentielle de gouvernance partagée.

Lille.Bike sortira probablement d'Optéos dans les deux ans qui viennent pour se créer en coopérative indépendante, comme le préconise CoopCycle, la fédération de coopératives de livraison à vélo dont ils font partie. Cette séparation ne sera toutefois probablement pas entière et définitive, de nombreuses pistes sont aujourd'hui étudiées sur le lien à conserver entre la CAE et la nouvelle structure qui naîtra. Au minimum, la continuation de l'emploi d'entrepreneurs-salariés de la CAE par la future Coopérative de livraison, mais on peut également penser à des participations croisées entre les deux structures, selon un modèle d'essaimage qui séduit beaucoup de monde chez Optéos.

En attendant, un nouveau bail commercial a été signé par Optéos au 106 rue d'Arras, résultat de négociations avec un bailleur social lillois, Le pas de porte ainsi obtenu permettra l'accès à un nouveau public à l'Atelier de réparation vélo La Bici. En effet, si les Boîtes à vélo du Vieux Lille avait pour principal avantage de regrouper l'essentiel des métiers du vélo, de la restauration à la réparation, elles étaient par contre desservies par l'occupation d'un sous-sol, peu visible au chaland.

Beaucoup de questions restent encore en suspens : la création de la nouvelle coopérative, la fusion ou non des deux activités, les futures relations avec la CAE et/ou les autres métiers du vélo, le développement des activités de conseil, de formation, la position des Pouvoirs Publics, et notamment de la commande publique...

L'aventure est encore à vivre pour les entrepreneurs de Lille.Bike et de La Bici, et nous leur souhaitons tout le bonheur possible. Ces trois épisodes de Bosser Nouveau ne seront bientôt, nous l'espérons, que le souvenir lointain de débuts difficiles mais passionnants.

Liens

- « Le Temps, Des coursiers sous-traitent leurs livraisons à des migrants », <https://www.letemps.ch/economie/coursiers-sous-traitent-leurs-livraisons-migrants>
- « Réguler les plateformes numériques de travail - Rapport Frouin », <https://www.vie-publique.fr/rapport/277504-reguler-les-plateformes-numeriques-de-travail-rapport-frouin>
- La Coop des communs, <https://coopdes-communs.org/fr/association/>
- Coopcycle, <https://coopcycle.org/fr/>
- Cargonautes, <https://www.cargonautes.fr/>
- Les boîtes à vélo, <https://lesboitesavelo.org/cyclologistique/>
- Plan national de développement cyclologistique, <https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-developpement-cyclologistique>

- Panorama de la cyclologistique en France : <https://lesboitesavelo.org/panorama-cyclologistique-france2023/>

Ecouter le podcast

<https://bossernouveau.lepodcast.fr/>



Le vélo qui voulait devenir un commun...

Pierre Trendel, Contributeur au communs

La fable qui suit, comme toute fable, vous raconte une histoire simple. Elle est le condensé fictif de tout un ensemble d'histoires vécues ou observées. Elle en reproduit les grandes lignes, les événements et rebondissement : ceux d'une ressource et de sa communauté, ceux d'un commun en devenir.

Acte 1

La mutualisation ou Un pas vers les communs

LE PROTAGONISTE

Au hasard d'une promenade, il trouve un vélo abandonné

- Oh un vélo !

Aussitôt, il en informe ses connaissances...

- Si tu veux, j'ai un vélo. Je ne m'en sers pas beaucoup, c'est bête. Si t'en as besoin, n'hésite pas...

LES CONNAISSANCES DU PROTAGONISTE, LE PROTAGONISTE

- Tu me le prêtes ? Bien sûr !
- Tu me le prêtes ? Pas de problème !
- Tu me le prêtes ? Avec plaisir !
- Tu me le prêtes ? Quand tu veux !

Acte 2

La propriété et l'usage ou Une tragédie dans les communs ?

UN PEU PLUS TARD

- Tu me le prêtes ? Euh il est pas disponible...
- Tu me le prêtes ? Attends, je vérifie qui l'a...
- Tu me le prêtes ? C'est que j'en ai besoin aussi...
- Tu me le prêtes ? Hum, il est chez moi, mais je suis en vacances et j'ai laissé la clé à ma sœur mais elle...

ENCORE UN PEU PLUS TARD

La situation se complique, explorons quelques pistes...

- Tu me le prêtes ?
- Le vélo est à disposition le mardi en me prévenant 5 jours à l'avance, il faut venir chercher les clés le samedi avant 16h. **Après tout c'est mon vélo.**

Sauf que... avec ces contraintes, plus personne ne souhaite emprunter le vélo.
Explorons une autre piste...

- Tu me le prêtes ?
- Il est réservable sur UberVelo à 15€ la demi-heure. **Après tout c'est mon vélo.**

Sauf que... à ce tarif, plus personne ne souhaite emprunter le vélo...
Explorons une autre piste...

- Tu me le prêtes ?
- J'en ai marre, je l'ai revendu ! **Après tout c'est mon vélo.**

Sauf que... et bien, il n'y a plus de vélo !
Voyons une dernière piste

- Tu me le prêtes ?
- Non. **Après tout c'est mon vélo.**

Acte 3

De l'usage à la gestion collective ou Un pied dans le commun

REVENONS UN PEU EN ARRIÈRE...

- Tu me le prêtes ?
- OK, mais on s'organise pour la gestion ! Ça me prends trop de temps et si ça continue, je vais arrêter de le prêter parce que c'est sympa mais je n'ai pas que ça à faire... et puis tout le monde en profite du vélo alors...

Les réactions sont variées...

- On gère un mois chacun ?
- Pourquoi pas !
- Ça me fatigue, j'achète mon propre vélo
- OK, je prends le mois de mars

Et au final...

- Tu me le prêtes ?
- Pas de soucis, voilà comment ça se passe, on est une dizaine et chacun s'occupe du planning tous les mois, etc

Acte 4

De la gestion collective à la gouvernance ou La réalité du commun

REPRENONS

- **Vous me le prêtez ?**
- Pas de soucis, voilà comment ça se passe, on est une dizaine et chacun s'occupe du planning tous les mois, etc...

Progressivement, le groupe s'agrandit

- **Vous me le prêtez ?**
- Pas de soucis, voilà comment ça se passe, on est une ~~dizaine~~, ~~vingtaine~~, ~~trentaine~~ et chacun s'occupe du planning tous les mois, etc...

Jusqu'à ce que...

- **Vous me le prêtez ?**
- Euh tu es qui exactement ?
- C'est pas moi qui gère ce mois-ci...
- OK, mais on sait pas trop où est le vélo...

Et enfin...

- **Vous me le prêtez ?**
- Non ! Enfin, si mais faut qu'on en parle...

- Ça ne va pas être possible. On est trop nombreux pour le moment. Mais on t'appelle dès qu'une place se libère !
- Ok, mais voici les règles de fonctionnement et les conditions
- Oui. Mais on a adapté les règles. Désormais, pour l'emprunter...

Acte 5

L'économie du commun ou Une nouvelle réalité des communs

- **Vous me le prêtez ?**
- Oui, mais non ! Le vélo est crevé....

Fort heureusement, un participant intervient, une fois...

- Je l'ai réparé avant de le prendre.
- Donc pas de soucis, ça roule...

Puis une nouvelle fois...

- C'est réparé ! Le vélo était encore crevé... Mais je l'ai encore réparé avant de le prendre

- Et j'ai payé les réparations de ma poche...
Mais pas de soucis, ça roule...

Jusqu'à ce que...

- C'est pas réparé. Le vélo était encore crevé
Je ne l'ai pas réparé. J'en ai marre de payer
les réparations de ma poche. Donc y'a un
souci, ça ne roule plus...

... déclenchant ainsi de nouvelles réactions !

- C'est toujours pas réparé ?
- Faut changer de vélo !
- Faut le faire réparer par des profession-
nels !
- Ça coûte trop cher... et en plus je m'en sers
qu'une fois par mois alors que d'autres...

Epilogue

- Vous me le prêtez ?
- Oui mais il y a une petite adhésion fixe et
après tu donnes ce que tu veux pour com-
pléter, ça va dans une caisse commune pour
payer les réparations, du matériel...mais tu
peux aussi le réparer toi-même si tu as le
temps, mais tu peux aussi utiliser une partie
de la caisse commune pour te rémunérer,
mais tu n'es pas obligé de te rémunérer en
argent...

La suite est une autre histoire... C'est ici que
la réelle aventure des communs débute !



Remerciements

Aux acteurs et actrices des plateformes locales

Pour le collectif des Réparateurs de Vélos, autour de la ressource Rustine Libre

Clara Bogaert, Arthur "Busabiclou", Fanny "Busabiclou", Justin "Busabiclou", Nathanaël "Busabiclou", Simon Debusche, Martin Demey, Nicolas Devaux, Simon Hayat, Pablo Para, Yohann Vancaneaghem.

Pour TIPIMI et Shareathlon, autour du logiciel Echanges Biens et Services (EBS)

Christophe Goddon, Diane Kraft, Sébastien Liebert, Margaux, Marie-France Thevrey, et Clément Hostache.

Pour le Court-Circuit et ses producteurs

Jimmy Devemy, Clément & Clémence Raffin.

Pour Label Epicerie

Stéphanie Ambellié.

Pour les acteurs et actrices embarquées sur le parcours Acteurs Publics

Sarah Dupont, Anthony Fagot, Camille Frazzetta, Héloïse Lefranc, Jean-Christophe Lipovac, Noémie Martin, Charlotte Niewiadomski Isabelle Orman, Caroline Paul, Magali Roger, Valérie Rudewick, Olivier Solon, Mabrouk Zouareg.

A l'équipe de l'APES et ses partenaires sur le projet PlateformCoop Hauts-de-France

A l'APES, et particulièrement

Dominique Dupont, Sylvine Lazoore, Joackim Lebrun, Christine Masse, Océane Vilette, Marie-Charlotte Woëts.

A la Coop des Communs, et particulièrement

Nicole Alix, Vera Vidal.

A l'association ANIS et aux membres du Collectif Catalyst, aux CAEs Tilt et OPTEOS,

A la SCIC ClissXXI et à la SCOP les Tilleuls,

Au RTES et à l'IMT.

Aux Saprophytes

Scop d'architectes, paysagistes, plasticiens, constructeurs, graphistes, et une asso qui développent depuis 2007 des projets artistiques et politiques autour de préoccupations sociales, économiques et écologiques. Merci pour les illustrations, l'inspiration, nos croisements plein de PEPS.

Aux rédacteurs et rédactrices de ce numéro

Béregère Batiot, Delphine Boudet, Christian Dupuy, Marie-Anne Kantor, Maya Leclercq et Flora Bajard, Jean-Christophe Lipovac, Christian Mahieu, Joackim Lebrun, Christèle Rosinet, Simon Sarazin, Pierre Trendel, Vera Vidal

Au comité de rédaction de ce numéro

Benjamin Chow-Petit, Nicolas Loubet, en redacteur en chef, Claire-Marie Mériaux en conception initiale et coordination des forces vives, et Pierre Trendel, pour l'orchestration finale.

Imaginaire Communs est une revue contributive éditée par l'association ANIS et le collectif Catalyst.

Pour nous contacter, réagir à ce numéro, rendez-vous sur le site internet de association <https://anis-catalyst.org>

Consultez imaginaire Communs #0 Agir en communs et Catalyse - Avril 2019

<https://anis-catalyst.org/communs/imaginaire-communs/imaginaire-communs-0/>

Consultez imaginaire Communs #1

Travail en coopérations & modèles de rémunération par la contribution - Février 2021
<https://anis-catalyst.org/communs/imaginaire-communs/imaginaire-communs-1/>

Cet exemplaire est à prix libre. Vous pouvez soutenir sa publication sur : <https://www.helloasso.com/associations/anis>

Fait à Lille et en visio, décembre 2023.

Sauf mention contraire, les contenus de ce cahier sont publiés sous licence [CC-BY-SA 4](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)

Crédits photo :

BlakeWeyland (couverture, p.4, p.45), Annie Spratt (p.12), Frederic Andersson (p.37), Phoenix Han (p.68), Landon Parenteau (p.77), Guido Blokker (p.23), USGS (p.53) sur Unsplash

Note:

Les personnes chargées de l'édition de ce numéro d'Imaginaire Communs n'ont pas voulu donner de consignes en vue d'harmoniser les pratiques, ni choisir pour les auteurs et les autrices (ils sont pour moitié masculins, et pour moitié féminins dans ce numéro). Elles espèrent que le contraste entre les différentes formes choisies sera de nature à maintenir l'attention des lectrices et des lecteurs.



imaginaire naire comm uns

Cahier de recherche Catalyst

Catalyst est un laboratoire citoyen en innovation sociale à l'ère du numérique. Il est ouvert à tous et se situe sur Lille et dans les alentours de Lille.

Le lichen (/li.kɛn/) est un organisme composite qui résulte d'une symbiose permanente. Les lichens sont la forme de vie dominante sur 6 à 8 % de la surface terrestre. Les lichens génèrent un appareil végétatif qui se développe lentement à la surface de supports variés, y compris dans des milieux souvent hostiles.



Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

